

Trente-septième Tribune d'Adolphe Muzito

Le triple objectif du Dialogue national

Le Dialogue national annoncé par le Chef de l'État « ne doit pas être un dialogue de partage des postes ». Il doit être «un dialogue de fondation et de construction de la République et de mobilisation nationale pour la défense de l'intégrité territoriale ». « Sans Constitution légitime et définitive, la cohésion nationale demeure fragile », écrit le VPM Budget Adolphe Muzito Fumutshi dans sa 37ème tribune parue dans des médias à Kinshasa. « Sans infrastructures et économie productive, l'État manque de moyens pour financer la construction et la défense de la patrie. Sans défense crédible, la Constitution, les infrastructures et les richesses restent exposées », poursuit-il. (Lire page 4).

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1674 | Lundi 7 septembre | 20 pages €7 \$8

L'ambassade s'en va dans la ville Sainte

Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, le président congolais, s'est rendu mercredi soir 3 septembre au Mur occidental à Jérusalem, la ville « trois fois sainte » - juive, chrétienne, musulmane - dans le cadre d'une visite officielle effectuée en Israël à l'invitation de son homologue Isaac Herzog. Le président congolais était accompagné dans ce déplacement de la ministre d'État en charge des Affaires étrangères, Thérèse Kayikwamba Wagner et de plusieurs membres de la délégation gouvernementale congolaise. Arrivé devant le Mur des Lamentations - Mur occidental, selon l'appellation traditionnelle juive -, le président a été accueilli par le rabbin du Mur occidental et des lieux saints, Shmuel Rabinovitch, qui lui a présenté l'histoire du site et son importance pour le peuple juif. Les deux hommes ont prié ensemble pour la paix entre les deux pays et la poursuite de leurs relations



d'amitié. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a ensuite déposé un message personnel entre les pierres du Mur des Lamentations (photo). Il a également visité l'exposition «Porte du Ciel» ainsi que les fouilles archéologiques situées sous l'esplanade. Avant de quitter les lieux, il a écrit dans le livre d'or : «Que Dieu entende la prière que je dépose à ses pieds pour la République démocratique du Congo et pour son peuple, qui réclame justice et dignité. Amen ». Cette visite est intervenue après ses rencontres avec le président Isaac Herzog et le Premier ministre Benjamin Netanyahu, consacrées notamment au renforcement de la coopération économique et sécuritaire entre Israël et le Congo. Lors de cette visite, le président congolais a annoncé le transfert de l'ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem, ce qui fait entrer le Congo dans le petit cercle de pays dont les États-Unis qui ont opéré ce choix et rapproche du coup Kinshasa de Washington et des Républicains. Lire page 2.

Kinshasa va transférer son ambassade de Tel-Aviv à la ville de Jérusalem

En visite en Israël où il a rencontré le premier ministre Benjamin Netanyahu et le président Isaac Herzog, le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a annoncé, jeudi 3 septembre 2026, que son pays allait déplacer son ambassade en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem. Une mesure présentée comme symbolique en rupture avec le consensus international qui, du coup, fait entrer Kinshasa dans le petit cercle de pays dont les États-Unis ayant opéré ce choix.

L'annonce de transfert a été faite par le président congolais après sa rencontre, mardi 1er septembre à Jérusalem, avec le Premier ministre Benjamin Netanyahu. Les deux leaders ont convenu de l'ouverture d'une ambassade résidente d'Israël à Kinshasa. Dans une déclaration conjointe engageant les deux États, le Chef de l'État congolais et le premier ministre israélien ont « réaffirmé leur engagement commun à renforcer les relations diplomatiques entre leurs pays et à consolider davantage les liens d'amitié et de coopération qui les unissent ». Aucun calendrier précis n'a néanmoins été évoqué pour le transfert de l'ambassade congolaise à Jérusalem. Il faut dire qu'il n'y a qu'une poignée de pays à avoir décidé, au cours des dernières années, de déménager à Jérusalem après l'annexion en 1967 par Israël de la partie Est de Jérusalem, à l'issue de la guerre israélo-arabe. Depuis, la quasi-totalité des pays ont leur ambassade à Tel-Aviv, dès lors que l'annexion de Jérusalem n'est pas reconnue par les Nations unies. En mai 2018, le président américain Donald Trump avait déplacé l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv à Jérusalem. Le Guatemala, le Honduras, le Kosovo, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Paraguay, les îles Fidji et le Somaliland ont ensuite



Rencontre le 1er septembre avec Benjamin Netanyahu. MA'AYAN TOAF-ISRAEL GPO-REUTERS.

fait de même. De son côté, Israël va « poursuivre les consultations en vue d'une ouverture prochaine de son ambassade à Kinshasa ». Pour les Israéliens, la reconnaissance de Jérusalem comme capitale représente un enjeu diplomatique majeur. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo souhaite développer avec Israël une coopération dans le domaine de l'agriculture, de l'eau et de la sécurité. Ce qui fait voir aux médias du monde une « lune de miel » entre Kinshasa et Tel-Aviv. Interviewé sur Rfi, Jason Stearns, directeur de recherches à l'institut Ebuteli et professeur à l'Université Simon Fraser à Vancouver, au Canada, a dit que ce voyage du président congolais a « renforcé l'alliance de la RDC avec son allié primaire qui est Washington et Donald Trump, et ça va l'aider à se présenter de cette façon auprès des Républicains. (...) C'est rare, surtout de déménager son ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem ». « Tshisekedi est parmi les seuls dirigeants africains aussi proches d'Israël. (...) Il faut dire que le Rwanda, surtout du point de vue sécuritaire, devient un peu isolé. Il est sous sanctions américaines », a poursuivi Jason Stearns. Extraits.

Israël n'est pas toujours bien vu en Afrique. Pourquoi Kinshasa fait exception ? Il n'y a aucun calendrier qui est annoncé. Cela est exprimé d'une façon assez prudente. Par ailleurs, ce n'est pas totalement nouveau. Il y a trois ans, un accord a été annoncé entre Félix Tshisekedi et Benjamin Netanyahu, presque identique. Or, jusque-là, rien n'a été fait dans ce sens. Donc, je pense qu'il faut nuancer un peu ce qui s'est passé aujourd'hui. Mais vous avez raison, c'est rare, surtout de déménager son ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem. Je pense qu'il y a seulement dix autres pays qui l'ont fait dans le monde et c'est surtout rare pour l'Afrique. Tshisekedi est parmi les seuls dirigeants africains aussi proches d'Israël. Je pense qu'il y a plusieurs raisons à cela. Premièrement, ça renforce l'alliance de la RDC avec son allié primaire qui est Washington et Donald Trump, et ça l'aide à se présenter de cette façon auprès des Républicains. Deuxièmement, je pense que, surtout aujourd'hui, la RDC est sous pression militaire de la part du Rwanda, du M23. Et on connaît les capacités d'Israël en cette matière. Donc, je pense que c'est

aussi une façon pour Félix Tshisekedi de nouer de nouvelles relations avec une puissance militaire. **Tshisekedi n'a pas caché que dans ces discussions avec Netanyahu, ils avaient parlé sécurité et questions militaires. Est-ce qu'Israël a déjà fourni une assistance militaire à Kinshasa ?** Je ne sais pas. Il y a eu plusieurs discussions entre une délégation congolaise et ses interlocuteurs israéliens cette semaine. Je suis sûr que parmi ces discussions figurait justement cette question de soutien militaire. Il y a un soutien en termes de renseignement, en termes de drones. C'est surtout ça que, je pense, que les Congolais cherchent. **Est-ce qu'Israël peut fournir aussi des garanties en termes de cybersécurité ?** Oui, je pense que c'est parmi leurs spécialités. Et Tshisekedi a vraiment déplacé le centre de pouvoir sécuritaire vers son agence de cybersécurité à Kinshasa, qui est devenue notoirement connue pour arrêter, pour rechercher, pour faire des investigations. Et c'est surtout cette agence-là, je pense, qui pourrait être renforcée

par une aide israélienne en la matière. **Cette proximité entre Kinshasa et Jérusalem fait grincer quelques dents dans la classe politique congolaise ?** Je pense que, pour l'instant, Tshisekedi a deux grands combats qu'il est en train de mener. Il a le combat militaire contre le M23 et ses alliés rwandais à l'est, et un combat politique à Kinshasa par rapport à son propre avenir. Il y a les élections de 2028. Il a promis un dialogue national. Il y a une grande pression de la part de sa propre coalition pour changer la Constitution, pour qu'il puisse briguer un troisième mandat. Et donc, je pense que, dans ce contexte-là, ça vaut la peine d'avoir des alliés. Surtout l'allié américain qui est son soutien primaire dans ces deux combats-là, je pense. Et c'est dans ce contexte-là, je pense, qu'il faut également voir Israël. **Le Rwanda est très proche d'Israël. Comment peut-on expliquer que les autorités israéliennes soient à la fois amies avec les deux pays quasiment en guerre ?** Je pense que pour Israël, il n'y a pas de contradiction. Israël cherche à étendre son influence en

Afrique en général. On le voit très clairement dans la Corne de l'Afrique. Pour eux, il n'y a pas de contradiction. Ils ont des relations étroites avec le Rwanda d'ailleurs depuis très longtemps. Avec la RDC aussi, depuis très longtemps. Donc pour eux, il s'agit seulement de pouvoir trouver des alliés là où ils peuvent. Surtout dans ce contexte mondial où il n'y a pas beaucoup de pays très favorables à Israël. Pour la RDC, je pense que c'est justement cette alliance entre le Rwanda et Israël qui pousse aussi Tshisekedi à chercher un soutien à Tel-Aviv. C'est d'ailleurs parmi les questions que je me pose : est-ce que durant les entretiens avec Netanyahu et son équipe cette semaine, Tshisekedi a justement demandé qu'il y ait peut-être une diminution des relations et du soutien entre Israël et Kigali ? Je ne sais pas... Mais je pense que cela figure certainement parmi les questions que les dirigeants congolais se posent. **On peut imaginer donc que Félix Tshisekedi promette de bouger l'ambassade à Jérusalem ou d'accueillir une ambassade d'Israël à Kinshasa, à condition qu'Israël prenne ses distances par rapport au Rwanda ?** Je pense que si les Congolais ont été malins dans les discussions, ça a dû figurer parmi les leviers. Il faut dire que le Rwanda, surtout du point de vue sécuritaire, devient un peu isolé. Il est sous sanctions américaines. Toute leur armée est sous sanctions américaines. Il y a des milliers de soldats déployés à l'est de la RDC. Il faut ravitailler ces soldats. Il faut acheter du matériel militaire pour ces soldats. Il est difficile actuellement de le faire parce que toute transaction en dollars est interdite. C'est très difficile pour le Rwanda de trouver une banque internationale qui pourrait faciliter une quelconque transaction pour leur armée. Donc, je pense que, pour Kinshasa, ça vaut la peine d'essayer d'isoler davantage Kigali (...). C'était parmi les objectifs, je pense. Le premier objectif, pour moi, c'était de renforcer une alliance avec Washington à travers Israël.

Des morts dans un incendie lors d'une fête de mariage dans le quartier du Palais du Peuple

A Kinshasa, une fête de mariage a viré au drame. Plusieurs personnes ont trouvé la mort dans la nuit de vendredi 4 à samedi 5 septembre dans le quartier du Palais du Peuple, dans un incendie lors d'une fête de mariage.

Plusieurs bilans ont circulé, certains livrés par des témoins, d'autres par les autorités de Lingwala, la commune où la tragédie s'est produite. Il reste que des dizaines d'invitées à cette fête ne répondent plus au téléphone et on compte aussi plusieurs blessés parmi lesquels la mariée qui serait dans un état grave. La mort s'est invitée à cette fête dans une salle - Panacée - à Kinshasa en pleine cérémonie de mariage. La salle Panacée est située non loin du Musée national, sur le boulevard Triomphal, à un jet de pierre du Palais du Peuple, le siège des Chambres parlementaires. L'unique sortie de la salle et l'étroitesse de l'escalier auraient compliqué l'évacuation, provoquant un mouvement de foule. Des sources parlent de vingt-deux personnes mortes mais



La salle La Panacée dans le quartier du Palais du Peuple après l'incendie mortel qui a fait virer au drame une fête de mariage. DR.

à l'heure d'aller sous presses, le bilan définitif n'était pas connu.

LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ À KINSHASA.
À en croire Norbert Muchiga Zihindula, le bourgmestre de la commune de Lingwala, le feu serait parti des objets

de décoration installés dans la salle avant de se propager rapidement à l'ensemble du bâtiment. D'autres sources parlent d'un feu parti du siège destiné à la mariée avant de se propager rapidement vers la climatisation. En quelques instants, la célébration s'est transformée en une scène

de panique, avec des personnes cherchant à fuir les flammes et la fumée. Des membres des familles des mariés, des amis et proches sont comptés parmi les personnes qui ont perdu la vie par suffocation, par bousculade ou dans les flammes. Le drame est survenu peu après

l'entrée et la présentation des mariés. Une enquête a été ouverte afin de déterminer les circonstances précises de l'incendie et d'établir les éventuelles responsabilités. Cette tragédie pose une question récurrente : les salles de fête de Kinshasa sont-elles pour-

vues de conditions de sécurité nécessaires face aux incendies ? Il reste que ce drame met une nouvelle fois en lumière l'urgence de renforcer les normes de sécurité, les dispositifs d'évacuation et les contrôles dans les établissements recevant du public.

D. DADEI ■

Trop de mariages précoces au Kasai

Pprès de 48 % des filles du Kasai-Oriental sont mariées avant l'âge de 18 ans, a déclaré le ministre provincial de la Santé Daniel Kazadi. Un chiffre révélé lors du lancement du projet Bomoyi ya Maman na Muana qui illustre l'ampleur d'un phénomène qui compromet gravement l'avenir des adolescentes.

Le ministre rappelle que derrière chaque mariage précoce se profile souvent une grossesse précoce, avec des risques élevés de complications et de décès maternels. « Une fille sur deux risque de voir son enfance interrompue trop tôt, sa scolarité compromise

et son avenir affecté », a déclaré Daniel Kazadi. Les mariages précoces sont identifiés comme une question de santé publique, mais aussi d'éducation, de protection des droits et de développement. Le ministre souligne que la lutte contre la mortalité maternelle passe nécessairement par une action contre les mariages et grossesses précoces.

PRATIQUES COUTUMIÈRES. Certaines pratiques coutumières continuent de porter atteinte aux droits fondamentaux des femmes dans le Grand Kasai, a dénoncé, sur Radio Okapi, Nathalie Kambala Lucey, responsable de l'ONG Femmes main dans la main pour le développement

intégral, FMMDI qui dit être engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre les normes socio-culturelles discriminatoires. Selon Nathalie Kambala Lucey, la défense des droits des femmes et la transformation des coutumes jugées avilissantes constituent la principale motivation ayant conduit à la création de son organisation dans l'espace Kasai. Parmi les pratiques dénoncées figurent les mutilations génitales féminines, le mariage précoce et certaines traditions liées au veuvage, encore répandues dans plusieurs communautés du Grand Kasai. « Aujourd'hui, la zone du Grand Kasai est une région où le taux de mariage d'enfants est très élevé. Dans la

culture locale, cela est souvent considéré comme normal parce que, depuis longtemps, nos parents se mariaient avant l'âge de 18 ans », a-t-elle expliqué, évoquant la pratique du sororat-lévirat, qui consiste à imposer à une veuve d'épouser un frère de son défunt mari. Pendant la période de deuil, la veuve est souvent soumise à des conditions difficiles, comme l'interdiction de se laver, de dormir ou même de boire de l'eau jusqu'à l'enterrement de son époux. Ces pratiques contrastent fortement avec le traitement réservé aux hommes en situation similaire, selon l'activiste qui estime que ces traditions traduisent une profonde inégalité entre les sexes. La situation est encore plus

préoccupante pour certaines femmes victimes de violences sexuelles lors des conflits qu'a connus la région. Selon Nathalie Kambala Lucey, certaines d'entre elles ont été rejetées par leurs familles ou contraintes de payer des amendes traditionnelles pour pouvoir réintégrer leur foyer conjugal. « Lorsqu'une femme est victime, elle devrait recevoir la protection de la communauté, une prise en charge médicale et psychologique ainsi qu'un accompagnement pour sa réinsertion socio-économique. Malheureusement, beaucoup ont été chassées et punies », regrette-t-elle. Face à ces réalités, l'ONG a choisi de travailler directe-

ment avec les leaders communautaires, notamment les autorités traditionnelles et religieuses, afin de changer progressivement les mentalités. « Ce n'était pas facile d'accéder aux chefs coutumiers. Mais lorsque nous avons commencé à échanger avec eux, nous avons constaté qu'il y avait souvent des incompréhensions sur les conséquences de ces pratiques », explique-t-elle. Par la sensibilisation et le plaidoyer, plusieurs engagements ont été signés dans certaines communautés pour interdire le mariage des enfants de moins de 18 ans. Ces démarches ont également contribué à l'adoption d'édits provinciaux visant à interdire certaines coutumes jugées dégradantes

pour les femmes. Aujourd'hui, l'ONG est active dans plusieurs provinces, notamment au Kasai Central, au Kasai, au Kasai Oriental, à la Lomami et à Kinshasa. Malgré ces avancées, Nathalie Kambala reconnaît que l'élargissement de cette lutte à l'ensemble des 26 provinces de la République démocratique du Congo reste un défi majeur, en raison du manque de ressources. « L'idéal serait d'étendre nos actions dans tout le pays, car ces pratiques existent partout. Mais les moyens restent limités. Nous appelons les partenaires techniques et financiers à soutenir les organisations locales qui travaillent déjà sur le terrain et obtiennent des résultats », plaide-t-elle.

Trente-septième Tribune d'Adolphe Muzito

Le triple objectif du Dialogue national

Une ambition politique, économique et sécuritaire pour fonder, construire et défendre la patrie.

PROBLÉMATIQUE.

La République Démocratique du Congo doit aujourd'hui répondre simultanément à trois défis :

► a. Comment se doter d'une Constitution définitive,

► b. Comment rattraper un retard infrastructurel accumulé depuis plus d'un siècle afin de transformer ses immenses potentialités en puissance économique,

► c. Comment préserver son unité et son intégrité territoriale.

Dans ma 36ème tribune, j'ai fixé une perspective économique : porter le PIB à environ 215 milliards de \$US à l'horizon 2035, faisant devenir la RDC, la 3ème puissance économique de l'Afrique subsaharienne, après l'Afrique du sud et le Nigéria, en partant d'un PIB de 122 milliards de \$US en 2026 et accroître les ressources budgétaires propres de 15,2 milliards en 2026 à environ 40 milliards de \$US en 2035. Or, cette ambition doit s'appuyer sur un nouveau pacte constitutionnel, une cohésion nationale effective en vue de la construction du pays et une capacité militaire crédible.

Le Dialogue national doit ainsi relever un triple défi:

► a. Politique, en dotant le pays d'une Constitution définitive ;

► b. Économique, en levant l'option nationale de la construction du pays avec des infrastructures structurantes ;

► c. Sécuritaire, en scellant l'accord de la Nation sur la défense de la patrie.

La question centrale est donc la suivante : comment le Dialogue national peut-il, sous l'impulsion du Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, fonder les institutions, financer la construction du pays et garantir la défense du territoire dans un contexte d'agression nous imposée par le Rwanda? Pour y répondre, notre réflexion s'articulera autour de trois défis :

► L'adoption d'une Constitution définitive

pour corriger le péché originel en vue de la cohésion nationale, de la défense de l'intégrité territoriale et du développement ;

► La construction de la RDC, en lui dotant des infrastructures indispensables, en vue de faire d'elle, une puissance économique au cœur de l'Afrique ;

► Le renforcement de la capacité défensive en vue d'assurer la souveraineté nationale, la défense de l'intégrité territoriale et la paix pour toute l'Afrique.

I. UNE CONSTITUTION DÉFINITIVE POUR CORRIGER LE PÉCHÉ ORIGINEL.

Les Lumumbistes de la bonne école ont toujours considéré que les Constitutions appliquées au Congo depuis 1960 ont été, dans leur origine ou leur finalité, des Constitutions de transition. Le péché originel tient au fait que le peuple n'a pas toujours été le véritable auteur de son pacte fondamental. La Loi fondamentale de 1960 fut élaborée par le Parlement belge ; les constitutions qui ont suivi étaient marquées par les sécessions, les coups d'État, les guerres et les compromis entre belligérants. La Constitution du 18 février 2006 n'a pas non plus dérogé à la règle. Elle a été préparée et adoptée par un Parlement de transition non élu, en tant qu'Assemblée constituante, puis promulguée par un Président, lui non plus, non élu. Cette doctrine, je l'ai notamment exposée dans ma IVème tribune en janvier 2016, « RDC : deux dialogues et deux transitions ».

Le Président Félix Tshisekedi peut créer les conditions d'un processus transparent, inclusif et souverain permettant au peuple de doter la RDC d'une Constitution définitive adaptée aux défis actuels, en vue de corriger le péché originel. Cette Constitution devrait par de nouvelles dispositions, mieux protéger l'unité et l'intégrité territoriale, stabiliser les institutions, clarifier les compétences et les finances entre les deux niveaux d'exercice des pouvoirs d'État, protéger les ressources naturelles et renforcer le contrôle démocratique et financier, en vue, notamment

de doter au Pouvoir central, les moyens juridique, politique et financier de mieux faire face à l'agression et d'impulser le développement sur toute l'étendue du territoire national. La cohésion nationale autour du Président de la République n'abolit ni l'opposition ni le contrôle démocratique. Elle exige au contraire un pluralisme politique effectif mais tourné vers l'intérêt général. La majorité au pouvoir devrait, à son tour, au cours du Dialogue national, prendre l'engagement d'exécuter la loi n° 08/005 du 10 juin 2008 portant financement public des partis politiques et la loi n° 07/008 du 4 décembre 2007 portant statut de l'opposition politique, pour renforcer la démocratie interne et confirmer le caractère antidémocratique de tout recours aux armes, pour faire des revendications politiques en République Démocratique du Congo. Car, face à la guerre actuelle, la majorité au pouvoir, l'opposition, les forces sociales, les provinces, la diaspora et les communautés affectées doivent se réunir autour du Chef de l'État pour défendre l'intégrité territoriale du pays.

L'Union sacrée en France autour du Président Raymond Poincaré en 1914, le gouvernement de coalition conduit par Winston Churchill au Royaume-Uni en 1940 et le rassemblement américain autour du Président Franklin D. Roosevelt après les attaques contre Pearl Harbor par le Japon en 1941 montrent qu'en temps de péril, le pluralisme politique peut s'exercer dans l'unité nationale. L'histoire de notre pays nous donne aussi plusieurs cas, où la classe politique s'est réunie pour défendre l'intégrité territoriale du pays et faire échec à tout projet de Balkanisation.

II. LA CONSTRUCTION DU PAYS POUR EN FAIRE UNE PUISSANCE ÉCONOMIQUE AU CŒUR DE L'AFRIQUE.

La RDC deviendra une puissance économique au cœur de l'Afrique, lorsqu'elle transformera ses ressources naturelles en infrastructures, capital humain, industries, emplois et recettes publiques durables.

Avec le Président Félix Tshisekedi, les ressources budgétaires propres sont passées d'environ 4 milliards de \$US en 2019 à près de 15,2 milliards de \$US en 2026. Avec un PIB de 215 milliards de \$US et une pression fiscale de 17 % en 2035, les recettes budgétaires propres pourraient atteindre environ 40 milliards de \$US.

Les ressources supplémentaires à mobiliser d'ici à 2035 doivent financer les corridors routiers et ferroviaires, l'électricité, les ports, les aéroports, les infrastructures numériques, l'adduction d'eau, la santé, l'éducation, l'agriculture, l'industrialisation et la défense. Les ressources budgétaires propres ne devraient pas constituer les seules sources de financement. Il faudrait aussi recourir à la dette extérieure, la RDC de Fatshi, étant financièrement quasi-vierge aujourd'hui. La dette extérieure doit être une dette de construction, non de consommation. Avec un PIB d'environ 215 milliards de \$US en 2035, un ratio d'endettement plafonné à 50 % représenterait un encours maximal d'environ 105 milliards de \$US. Cette dette extérieure doit être mobilisée progressivement, en priviliégiant les prêts concessionnels, les maturités longues et financer les seuls projets productifs.

En dehors de la dette extérieure, la RDC pourrait recourir à d'autres sources de financement dont :

► Les Partenariats Public-Privé (PPP) pour les routes, les rails, les ports et l'énergie, tout en plaçant les garanties et les risques budgétaires;

► Le fonds souverain, alimenté par des fonds levés par le gage de nos réserves minières, évaluées à environ 2.000 milliards de \$US de gisements de lithium, de cuivre etc. ;

► Les investissements américains liés au partenariat stratégique RDC-États-Unis ainsi que les investissements européens, africains, asiatiques et autres.

III. LE RENFORCEMENT DE NOTRE CAPACITÉ DÉFENSIVE.

Un État qui ne peut défendre son territoire

ne peut durablement financer son développement. L'évolution des ressources budgétaires propres, d'environ 4 milliards de \$US en 2019 à 15,2 milliards de \$US en 2026, puis potentiellement à environ 40 milliards de \$US en 2035, doit permettre une montée en puissance progressive des FARDC. L'effort budgétaire doit s'accompagner d'une réforme du commandement, de la formation, du renseignement, de la logistique, de la maintenance et du contrôle. La nouvelle capacité défensive devrait reposer sur:

► une doctrine nationale de défense et un commandement unifié soumis à l'autorité civile ;

► la maîtrise du renseignement, des frontières, de la cybersécurité, des drones et des communications ;

► une logistique militaire nationale et une industrie de défense graduelle ;

► une réserve organisée et une préparation civique respectueuse des droits fondamentaux ;

► l'amélioration de la solde, du logement, de la santé et de la protection sociale des militaires ;

► la traçabilité des dépenses, conciliant secret opérationnel et contrôle démocratique.

Cette puissance militaire ne sera constituée ni pour attaquer les voisins ni pour nourrir des velléités expansionnistes. La RDC ne revendique aucun territoire étranger. Elle veut dissuader les agressions, protéger ses frontières, sécuriser les échanges économiques et contribuer aux mécanismes africains de paix. La finalité de la puissance militaire de notre pays est la paix : une paix fondée non sur la faiblesse ou la résignation, mais sur le droit, la dissuasion et le respect mutuel.

CONCLUSION : UN PACTE NATIONAL POUR FONDER LA RÉPUBLIQUE.

Le Dialogue national ne doit pas être un dialogue de partage des postes, mais un dialogue de fondation et de construction de la République et de mobilisation nationale pour la défense de l'intégrité territoriale.

Sans Constitution légitime et définitive, la cohésion nationale demeure fragile. Sans infrastructures et éco-

nomie productive, l'État manque de moyens pour financer la construction et la défense de la patrie. Sans défense crédible, la Constitution, les infrastructures et les richesses restent exposées. Comme nous l'avons relevé ci-dessus, l'Union sacrée en France autour du Président Raymond Poincaré en 1914, le gouvernement de coalition conduit par Winston Churchill au Royaume-Uni en 1940 et le rassemblement américain autour du Président Franklin D. Roosevelt après les attaques contre Pearl Harbor par le Japon en 1941 montrent qu'en temps de péril, le pluralisme politique peut s'exercer dans l'unité nationale. L'histoire de notre pays nous donne aussi plusieurs cas, où la classe politique s'est réunie pour défendre l'intégrité territoriale du pays et faire échec à tout projet de Balkanisation.

Le Dialogue national devrait ressortir comme résolutions :

► l'adoption d'un pacte républicain de défense de l'intégrité territoriale;

► la définition d'une feuille de route consensuelle pour une nouvelle Constitution à soumettre au peuple ;

► l'établissement d'un Plan national de construction 2026-2035, chiffré et territorialisé ;

► l'adoption d'une pression fiscale de 17 % du PIB dès 2028 et la diversification des sources de financement de la construction du pays ;

► la conclusion d'un pacte national de réforme et de financement des FARDC;

► l'exécution des lois sur le financement des partis politiques et le statut de l'opposition ;

► l'institution d'un mécanisme de suivi des engagements du Dialogue.

Notre génération doit transmettre aux prochaines, une Constitution définitive et légitime, un pays construit et doté des infrastructures structurantes ainsi qu'une Nation capable de se défendre. C'est à cette condition que la RDC deviendra une puissance politique, économique et militaire de paix au cœur de l'Afrique.

ADOLPHE MUZITO FUMUTSHI

Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, Leader de Nouvel Élan.

Dialogue, à quel prix?

Le problème du Dialogue annoncé le 17 juillet par le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à une délégation d'évêques des Églises Catholique, du Christ au Congo, de Réveil du Congo, de la Communauté musulmane du Congo, ce n'est pas des dirigeants des Églises congolaises qui vantent publiquement, solennellement, incroyablement Paul Kagame devant des médias quand Paul Kagame, le président du Rwanda, détruit publiquement, solennellement, incroyablement le Congo, et qu'il annonce un projet d'annexion définitive des territoires congolais à son pays, qu'il dit et répète sans cesse désormais lui appartenir, quand Paul Kagame détruit les évêques de son pays, le Rwanda, leur cloue le bec, éventre ses opposants sans que cela n'émeuve personne sur terre.

Le problème du Dialogue annoncé ce n'est pas sa tenue ou sa non-tenue - en démocratie, le dialogue est permanent et, face à une crise, le dialogue rapproche et soude les hommes, assure l'unité - mais l'unité ne fait nullement reculer l'agression. Qui ne penserait à l'Ukraine si unie politiquement, patriotiquement autour de son président Volodymyr Zelensky ou à l'Iran si rangé derrière le Chef Suprême, les Pasdaran, les Gardiens de



À la Cité de l'Union africaine, à Kinshasa, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a accordé une audience à une délégation de représentants des confessions religieuses congolaises et a fait annoncer à l'issue de cette audience de près de deux heures par le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu l'organisation d'un dialogue national inclusif». DR.

la Révolution mais ces deux pays et leurs régimes auraient-ils pu sortir la tête de l'eau comme c'est le cas présentement - le premier face à la puissante armée russe, le deuxième face à l'armada américano-israélienne - s'ils n'avaient pas disposé et déployé avec détermination une puissance de feu qui fait réfléchir et fait reculer l'adversaire ?

LE RETRAIT DE NANGAA.

Qui n'a pas vu ce western spaghetti emblématique franco-italien-espagnol «le Soleil rouge» sorti en France le 15 septembre 1971 qui fait réfléchir avec Charles Bronson, Alain Delon, Ursula Andress, Toshirō Mifune, Germaine Lefebvre Capucine, Guido Lollobrigida, qui montre que face à l'ennemi commun - une bande de hors-la-loi - qui, en 1870, en Arizona, quand l'ambassadeur du Japon Sakagushi, accompagné de deux samourais, Kuroda et

Namuro, se rend, en train à Washington, à bord d'un wagon privé pour prendre ses fonctions, ces hors-la-loi attaquent le train, s'emparent d'une cargaison d'or et d'un sabre de grande valeur que l'ambassadeur souhaitait offrir au président des États-Unis et que le samouraï est chargé par son ambassadeur de retrouver le sabre sous sept jours, faute de quoi il devra se faire hara-kiri - le suicide par éviscération -, le camp doit resserrer les rangs mais pour gagner, il doit sortir l'artillerie lourde pour se faire craindre et se faire respecter. Mais les armes seules ne suffisent pas. Le camp doit compter sur des hommes engagés (le casting), la discipline, la conduite du projet, la gouvernance. Sans l'armada, sans les hommes, que faire devant un agresseur surarmé, déterminé, que l'extérieur appuie et appuie matériellement ?

Les discours récents et répétés de Paul Kagame n'éclairent-ils pas la pensée du régime rwandais d'aujourd'hui quand il déclare : « l'AFC-M23 n'est rien. Ils peuvent s'en aller, retourner chez eux. Mais les causes profondes de cette guerre seront réglées par la récupération de nos territoires cédés au Congo par les colons belges ». Ne faut-il pas y voir là les raisons de l'annonce du retrait de Nangaa du projet de dialogue ? Sans le casting (les hommes), sans les armes, le Congo peut-il échapper à la soudanisation-balkanisation ? Le pays n'est-il dans la situation d'une famille fusionnelle qui voit des hommes lourdement armés, des assassins froids et impitoyables pénétrer dans son salon, y prendre place, décidés d'y rester ? Quelles scènes le père, la mère, les enfants vont désormais voir ? L'accapement des stocks de vivres

gardés au congélateur, l'occupation des chambres des parents, des scènes obscènes de viol de la mère, des filles, etc. Si cette famille n'a rien vu venir, n'a aucune défense - les armes - ne va-t-elle pas assister à un carnage sauf à accepter de se laisser dépouiller de tout en abandonnant ses biens ? Quand des Églises vantent incroyablement Paul Kagame, cela rappelle février 2021 quand les mêmes Églises en visite à Kindu, chef-lieu de la province du Maniema, à l'est, ont loué des infrastructures érigées par l'ancien Premier ministre Augustin Matata Ponyo Mapon en appelant les hommes politiques de leurs provinces à suivre cet exemple. Mais quel exemple ? Avaient-ils oublié ou n'étaient-ils pas informés - ce qui est grave - que les millions de \$US mis dans l'érection de cette Université de Mapon - du nom de l'ancien Premier

ministre qui fut aussi ministre des Finances - provenaient de fonds détournés d'un projet à l'ouest tant vanté du parc agro-industriel de Bukanga Lonzo ?

ON A LE TOURNIS.

À Kindu, on avait pu entendre des phrases glorieuses de la bouche des évêques. «M. Matata Ponyo mérite d'être hissé parmi les Congolais les plus respectables. Ce qu'il a fait de Kindu, c'est une partie de la République élevée. Si chaque Premier ministre congolais arrivait ce qu'il a fait, on aurait un exemple d'un village où il y aurait plusieurs foyers de feu et qui serait alors éclairé (...) Ce pays peut être développé quand il y a de la bonne volonté (...). Un exemple à recommander aux autres pour que le pays aille de l'avant (...) Il faut respecter M. Matata. Il faut avoir le courage de parler de bien de lui (...)». Qu'est-ce qui se

passé dans la tête de cette « élite » congolaise ?

Mardi 20 mai 2025, le verdict tombe. À la Cour constitutionnelle, Matata condamné à 10 ans de travaux forcés pour détournement de 240 millions de \$US de fonds publics. La justice ordonne la confiscation de tous ses biens. Au soir du prononcé, avec la complicité de cette « élite », le condamné s'évade, trouve refuge à l'étranger, prend place avec des opposants qui l'acceptent. Le 20 juillet 2026, le Congo voit au bas d'un communiqué de presse le nom de Matata. Intitulé «le C64 donne une chance au dialogue et attend des actes avant le 15 août 2026», on lit : «(...) Si le dialogue national inclusif n'est pas officiellement convoqué au plus tard le 15 août 2026, ou si les engagements annoncés demeurent sans traduction concrète, la Coalition en tirera toutes les conséquences politiques et appellera le peuple congolais (...) à reprendre les actions citoyennes». Comment suivre la vie politique du Congo ? Quels risques ? Quel crédit lui accorder ? Quelle légitimité ? C'est le tournis. Je poste un X (tweet @kkmtry) qui fait le buzz (en une journée, plus de quarante mille vues, merci mes Compatriotes, merci mes followers). «Un détournement de millions de \$US de fonds publics, condamné par la plus haute justice du pays, s'évade au soir du prononcé, trouve refuge à l'étranger, s'associe avec des opposants, signe une sommation adressée aux Institutions réclamant le dialogue, etc., Dieu aide mon pays ».

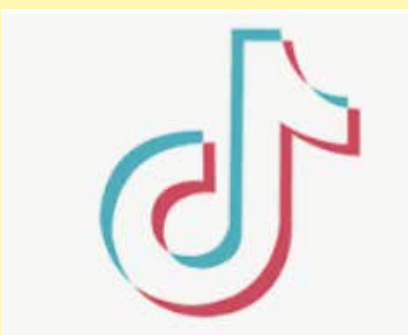
KKMTRY ■

Quand le système de communication s'enfonce dans une crise jamais connue à ce jour dans le pays

Revu, corrigé, complété.

Vérité toute crue, connue de tous, banalisée par tous : aujourd'hui au Congo, il n'existe pas un texte qui soit lu sur une radio, rendu sur une télé, publié dans un journal version papier, diffusé ou repris sur un site en ligne sans qu'il n'ait été préalablement payé par un client.

S'il est payé par «un client», c'est signe qu'il y a un but recherché. Le but peut être d'informer le Congolais et l'étranger d'un événement quelconque mais le texte peut aussi poursuivre un but martial, chercher à nuire un concurrent, à faire mal à un adversaire, à régler des comptes quelconques. Mais si le devoir du journaliste consiste à préalablement vérifier, mieux, à contrevérifier l'information qu'il a sous les yeux, ce qui l'oblige déontologiquement à commencer par se documenter sur la source, le média qui a transmis « l'information » ou l'individu qui a fait la déclaration ou tenu des propos («Who says What to Whom in Which channel with What effect», «Qui (dit) quoi (à) qui (par) quel moyen (avec) quel effet», les sept questions élémentaires de l'Américain Harold Dwight Lasswell qui fondent une information et rappellent la méthode antique du QQQQCCP (connue comme l'Hexamètre de Quintilien datant de l'époque de Jésus-Christ), au Congo d'aujourd'hui, le journaliste s'astreint à ce devoir premier, se passe d'une rigueur morale, professionnelle, éthique, déontologique. Il publie «l'information», empoche les billets de banque et l'affaire s'arrête là. Mais si une personne s'est sentie visée par cette «information» diffusée et qu'elle se présente au média qui a diffusé cette information ou généralement à un média qui n'aurait pas diffusé l'information controversée, pour faire valoir un démenti ou un recadrage, pratique déonto-



WhatsApp, Facebook, X, TikTok, Messenger, sont les géants du Web qui dominent le flux d'information mondial. DR.

logiquement, professionnellement, légalement, condamnable, il lui faut à son tour mettre la main à la poche et sortir des billets de banque. Ce qui fait l'affaire du média, du journaliste... Le droit de réponse - une disposition planétaire légale qui permet à quiconque est nommé ou est désigné dans un média de faire publier gratuitement sa propre version des faits par l'envoi au responsable de la publication d'un texte cadré sans avoir à prouver un préjudice ou une erreur - n'a nullement lieu au Congo. Le fait pour un journaliste de réclamer un paiement pour diffuser une information non commerciale viole gravement l'éthique du métier. En déontologie, cela s'apparente à de la corruption ou à du chantage vénal. Toutes les chartes professionnelles interdisent formellement de monnayer une publication ou une rétention de nouvelle.

OÙ EST LA VIE DEMAIN? Plutôt que d'informer le public en toute neutralité, au Congo, le journaliste choisit de vendre son pouvoir d'influence. Accepter ou exiger de l'argent pour traiter un sujet c'est trahir sa mis-

sion fondamentale. Il y a là corruption et vénalité. Utiliser sa position pour soutirer de l'argent détruit la confiance du public envers les médias. Quel rôle des instances d'autorégulation ? Existent-elles au Congo ? Ne devraient-elles pas condamner fermement ces pratiques qualifiées pénalement sous d'autres cieux d'extorsion ou de chantage et impliquent des poursuites judiciaires ? Certes, l'avènement des réseaux sociaux - WhatsApp, Facebook, X, TikTok, Instagram, Messenger, etc., ces géants du Web qui dominent le flux d'information mondial, etc. -, des médias en ligne et d'information en continu qui fournissent l'actualité 24:00' sur 24:00', à la télé, à la radio, sur le web, etc., se caractérisant par des flashes répétés - les Breaking News de CNN -, des directs permanents et des analyses en temps réel, a transformé le paysage médiatique mondial en imposant le paradigme de l'immédiateté. Cette mutation profonde a forcé les médias traditionnels à réinventer leurs modèles économiques, leurs formats éditoriaux et leur rapport au public. Cette mutation qui marque tant le Congo, donne tant

d'insomnies à tant de personnes sur terre, a-t-elle été repensée, fait-elle débat quand ce nouveau monde fait l'objet de restrictions croissantes dans de nombreux États pour son addiction ? Entre impératifs de sécurité nationale, lutte contre la désinformation et la protection des mineurs, la régulation de ces plates-formes est un enjeu politique majeur à l'échelle planétaire. N'est-ce pas là l'origine de cette crise du système de communication congolais qui s'enfonce à un niveau jamais atteint à ce jour allant jusqu'à transformer la scène politique à une scène de théâtre, qui fait dégoûter la pratique politique à la population ? Jamais l'insulte facile, l'injure puérile, l'insulte répugnante, vulgaire, misérable, les dénégations non étayées, les diffamations quelconques que parfois rien n'explique ou ne justifie et qui sont souvent des mises en scène n'avaient été aussi sorties des bouches aboyantes et atteint un tel niveau d'agressivité extrême, touchant à la vie privée ou intime, une telle escalade de diffamation ou de polarisation du débat public au point de conduire la population à une perte

de confiance envers les institutions traditionnelles. Et quand cette escalade verbale se déroule dans un contexte que connaît le Congo avec la présence sur le territoire national des forces armées étrangères d'occupation, décidées de jamais s'en aller, ne faut-il pas y voir une stratégie de campagne déployée par ces ennemis, une main noire ? Face à des tels dégoûts et des tels dégâts, doit-on toujours continuer à se vanter du niveau de sa démocratie et de la liberté de parole dont les Citoyens tireraient profit ? Lorsque les mécanismes d'autorégulation d'une profession - qui certes sont dépourvus de réels pouvoirs de sanction légale ou de contrainte physique - échouent à faire respecter leurs règles déontologiques, ne faut-il pas faire intervenir le système judiciaire pour restaurer l'ordre public et protéger les tiers, à savoir, les Citoyens ? Mais cette responsabilité n'incombe-t-elle pas avant tout à l'État, c'est-à-dire, au Gouvernement, au Parlement, aux institutions publiques, à la société civile qui devraient sonner l'alarme en l'espèce ? Pense-t-on que ce phénomène avec ses millions

de profils éparpillés dans le monde, cette prolifération massive et globale de créateurs de contenu sur les réseaux sociaux qui se prennent pour des deus ex machina - des Congolais basés dans tel pays, logeant leurs sites dans tel autre et qui sont suivis par les Congolais qui s'en sont rendus malades au point d'être convaincus qu'ils ne s'en guériront jamais - pourrait-il disparaître demain comme par magie sans une étude scientifique menée aujourd'hui par l'élite pour en déceler les causes et leur trouver des solutions au moment où sur les médias, les journalistes eux-mêmes vantent tant les millions de \$US collectés auprès de leurs mentors ? Ne faut-il pas finalement réinventer la vie ? Il faut se poser la question s'il existe au Congo un régime d'aide à la presse privée comme il en existe ailleurs dans des régimes démocratiques. C'est le cas de la France par exemple où ces Fonds stratégiques pour le développement de la presse ou l'Aide à la Diffusion nés en 1796 visent à favoriser un certain pluralisme du paysage médiatique et à donner ses chances aux nouveaux titres et un choix réel aux lecteurs... **KKMTRY**

LA PRÉCISION DU FAIT
LA RECHERCHE DU DÉTAIL
LA PUISSANCE DU VERBE
LA FORCE D'UN MÉDIA.

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER
international

SINCE 1989

Prenez-le dans les librairies du monde

Trouvez votre exemplaire à la [fnac.com](https://www.fnac.com), [amazon.com](https://www.amazon.com) ou dans les librairies congolaises

**Quand un acteur politique majeur
de l'intérieur dévoile les arcanes du pouvoir congolais**



Parution le 22 janvier 2026. Format 140x210 mm, 448 pages, 20€ TTC contact presse : Anne Testuz anne@atestuz.com tél : 0664190065
Éd. © Le Cherche-Midi, 92 avenue de France, 75013, Paris seviceclients@lisez.com Composition : Facompo Dépôt légal : Janvier 2026 ISBN 978-2-7491-8537-8

Des mesures d'encadrement des actes de gestion visent quinze entreprises du portefeuille

Au total, quinze entreprises du Portefeuille de l'État attendent, aux termes d'un arrêté ministériel (n°001/CAB/MIN. PF/JS/2026 signé le 11 avril 2026 par la ministre du Portefeuille Julie Shiku) «portant mise en place du processus compétitif de sélection des mandataires publics dans quinze (15) entreprises du Portefeuille de l'État, tel que modifié et complété à ce jour», la nomination par une ordonnance présidentielle de nouveaux dirigeants qui nécessitera un concours.

Dans l'intervalle, une note circulaire (n°001/CAB/MIN. PF/JS/2026 datée du 21 août 2026, signée par la ministre Julie Shiku), adressée aux Présidents des Conseils d'Administration et aux Directeurs Généraux des quinze Entreprises du Portefeuille de l'État concernées par le processus compétitif de sélection des mandataires publics, limite les pouvoirs de ces mandataires en listant des «mesures conservatoires appli-



La ministre du Portefeuille de l'État, Mme Julie Shiku. DR.

cables pendant le processus compétitif de sélection des mandataires publics». La note circulaire qui cite des instructions de Mme la Première Ministre Judith Suminwa Tuluka (lettre réf. n° CAB/PM/DIRCAB/ÉCOFIN/OVR/2026/2328 datée du 12 août 2026), institue un «dispositif temporaire d'encadrement des actes

de gestion à caractère exceptionnel et des engagements susceptibles d'affecter substantiellement le patrimoine desdites entreprises».

MESURES CONSERVATOIRES.

Ce dispositif temporaire est pris, écrit la note circulaire, «conformément aux dispositions des art.

8, 9, 19 et 20 de la Loi n°08/010 du 7 juillet 2008 fixant les régies relatives à la gestion du Portefeuille de l'État, ainsi qu'aux dispositions de l'art. 546 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique». Il vise «à garantir les bonnes pratiques de gouvernance dans les

entreprises concernées, la transparence des opérations de gestion et la protection des intérêts patrimoniaux de l'État actionnaire pendant toute la période du processus». Ci-après les «mesures conservatoires» annoncées par la note circulaire ministérielle, et qui tiennent «jusqu'à la nomination des nouveaux mandataires publics par ordonnance présidentielle»:

- Suspension des actes engageant durablement l'entreprise. «Il est fait interdiction de conclure ou de prendre toute décision susceptible d'engager durablement le patrimoine, les finances ou l'organisation de l'entreprise, notamment la signature de contrats ou conventions stratégiques, les acquisitions ou cessions d'actifs, les opérations de financement, les recrutements, nominations, promotions, révocations ou toute autre mesure produisant des effets permanents, sauf autorisation préalable expresse du Ministre du Portefeuille».
- Seuils d'engagement financier et demande d'autorisation. «Toute opération sortant du cadre de la gestion cou-

rante et susceptible d'affecter la situation financière ou patrimoniale de l'entreprise, sous réserve des seuils existants fixés par l'Assemblée Générale, est soumise à l'autorisation préalable du Ministre du Portefeuille».- Expédition des affaires courantes. «Les Directeurs Généraux des entreprises du Portefeuille concernées veillent à assurer exclusivement la continuité des activités relevant de la gestion des affaires courantes indispensables au fonctionnement normal de l'entreprise, au maintien des opérations, à la préservation des actifs ainsi qu'au respect des obligations légales, réglementaires et contractuelles».
- Responsabilité des mandataires publics. «Chaque Directeur Général demeure personnellement responsable des actes de gestion accomplis durant cette période. Tout acte pose en violation de la présente circulaire ou portant atteinte aux intérêts de l'État actionnaire ou de l'entreprise est susceptible d'engager la responsabilité de son auteur».
- Suivi de la mise en oeuvre de la présente circulaire. «Le Président du

Conseil Supérieur du Portefeuille est chargé du suivi de la mise en oeuvre des mesures ci-dessus édictées, qui entrent en vigueur à la date de la signature et demeurent applicables jusqu'à la nomination des nouveaux mandataires publics».- Convocation de l'AGO. «Conformément aux articles 346 et 487 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, la présente circulaire devra être adoptée en Assemblée Générale, laquelle doit être convoquée dès réception de la présente».

Sur les quinze entreprises du portefeuille de l'État concernées par l'arrêté ministériel (n°001/CAB/MIN. PF/JS/2026 signé par la ministre Julie Shiku), cinq sont entrées dans la course de recrutement, la Société nationale d'électricité-Société anonyme Snél-SA, la Régie de Distribution d'Eau Régideso, la Société nationale des chemins de fer du Congo SNCC, la Régie des Voies Aériennes-Société anonyme RVA-SA et l'Office national des transports ONATRA-SA.

ALUNGA MBWA ■

Les passeports congolais ont fait gagner des millions de \$US à une entreprise belge

Parmi la multitude de dossiers révélés par le consortium d'investigation qui a mené l'enquête «Congo Hold-Up» révélée en novembre 2021 et qui repose sur l'analyse de plus de 3,5 millions de documents bancaires provenant de la filiale congolaise de la BGFIBank, travail titanesque de 19 médias internationaux dont Mediapart, Rfi, Le Soir et des ONG comme la PPLAAF

et Public Eye, figure le scandale des passeports biométriques congolais.

Après neuf ans d'enquête, l'entreprise belge Semlex est donc face à la justice belge. Une nouvelle étape dans cette affaire aux ramifications belgo-congolaises. Fabriqués par cette société, les passeports congolais, inaugurés en 2015, faisaient partie des plus chers au monde : 185 \$US, soit environ 160 euros. Selon les révélations de «Congo Hold-Up», 60 \$US par

passeport auraient été détournés. La justice belge a décidé lundi 1er septembre 2026 de renvoyer quatorze inculpés devant un tribunal correctionnel.

DES MILLIONS DE \$US DÉTOURNÉS.

Le directeur de l'entreprise Semlex, Albert Karaziwan et un ancien conseiller financier de l'ex-président Joseph Kabila Kabange, Emmanuel Adrupiako, sont les seuls inculpés dont les noms ont été pour l'instant rendus publics. Les autres sont des

cadres de Semlex, des intermédiaires financiers et des proches du régime Kabila. Leurs identités complètes restent protégées par le secret de l'instruction et la présomption d'innocence jusqu'à l'ouverture des audiences publiques. Parmi les parties civiles figurent des citoyens congolais et des associations, dont la Fédération internationale pour les droits humains, FIDH. Son président, l'avocat Alexis Deswaef, a souligné la portée de ce renvoi devant la justice en déclarant ce qui suit:

«C'est une première où une entreprise, ici en l'occurrence belge, est renvoyée avec son dirigeant et des collaborateurs devant le tribunal correctionnel». Pour l'avocat Alexis Deswaef, l'affaire dépasse le seul cas de Semlex. «Et là, c'est vraiment un signal extrêmement fort au niveau de la lutte contre la corruption transnationale où, finalement, des entreprises ici occidentales commettent des faits de corruption dans des pays africains, ici en l'occurrence au Congo». L'enquête a commen-

cé en janvier 2017 après l'arrestation, à l'aéroport bruxellois de Zaventem, d'un intermédiaire dans le contrat des passeports qui transportait 400.000 \$US en espèces. C'est à partir de là que sont nés les soupçons de corruption et de commissions versées par l'entreprise belge à des responsables congolais haut placés. Au total, 60 millions de \$US auraient été détournés. Et les Congolais restent en attente. «Nous avons payé des passeports à 185 \$US. Je ne sais pas comment nous

pouvons récupérer notre argent», s'interroge un habitant à Kinshasa. «Cette entreprise nous a beaucoup escroqué. Que justice soit faite. Je demande à notre justice de s'engager pour que l'argent qu'on m'avait escroqué puisse me revenir», insiste un autre, alors qu'un troisième charge plutôt le gouvernement Kabila. «C'est le gouvernement qui a autorisé que cette entreprise puisse exploiter les gens. Le gouvernement doit veiller totalementement».

ALUNGA MBWA ■

Daniel Bumba Lubaki face à des intouchables

En rasant la tour Dikembe Mutombo, sur les hauteurs du quartier Binza UPN, l'Hôtel de ville ou Daniel Bumba Lubaki, le gouverneur de la ville depuis le 29 avril 2024, c'est selon, vient de démontrer à la face des Kinois qu'il n'y aura pas d'intouchables dans sa croisade de démolition des constructions anarchiques érigées dans la capitale.

Ça et là, à Kinshasa, surtout dans des communes crève-misère - Kimbanseke, Matete, Ngiri-Ngiri, Bandalungwa -, marchés de survie des familles entières, flats-hôtels, échoppes, bars et terrasses, n'ont nullement bénéficié d'une moindre mesure de compassion des autorités urbaines. Pour de nombreux vendeurs, le choc reste difficile à surmonter. À la veille de la rentrée scolaire, une école a été rasée, vendredi 21 août, dans la commune de Barumbu, malgré les doléances et les pleurs à chaudes larmes des parents dont beaucoup avaient payé les trois quarts des frais scolaires exigés dans toutes les écoles de Kinshasa. Le ministre provincial de l'Environnement, de la Propriété et de l'Embellissement de la ville, Léon Mulumba Mwana Nshiya, reste intraitable. « Tout édifice qui se retrouve sur l'emprise publique sera rasé sans autre forme de procès », répète-t-il ou fait-il répéter. Pour ce conseiller municipal de la commune de Ngaliema non autrement identifié dont des documents de valeur ont été emportés lors de la démolition de la tour Dikembe Mutombo - du nom de la figure emblématique de la NBA et membre du Naismith Memorial Basketball Hall of Fame éteint lundi 30 septembre 2024 à 58 ans des suites d'un cancer du cerveau -, « les pouvoirs publics doivent manifester la même

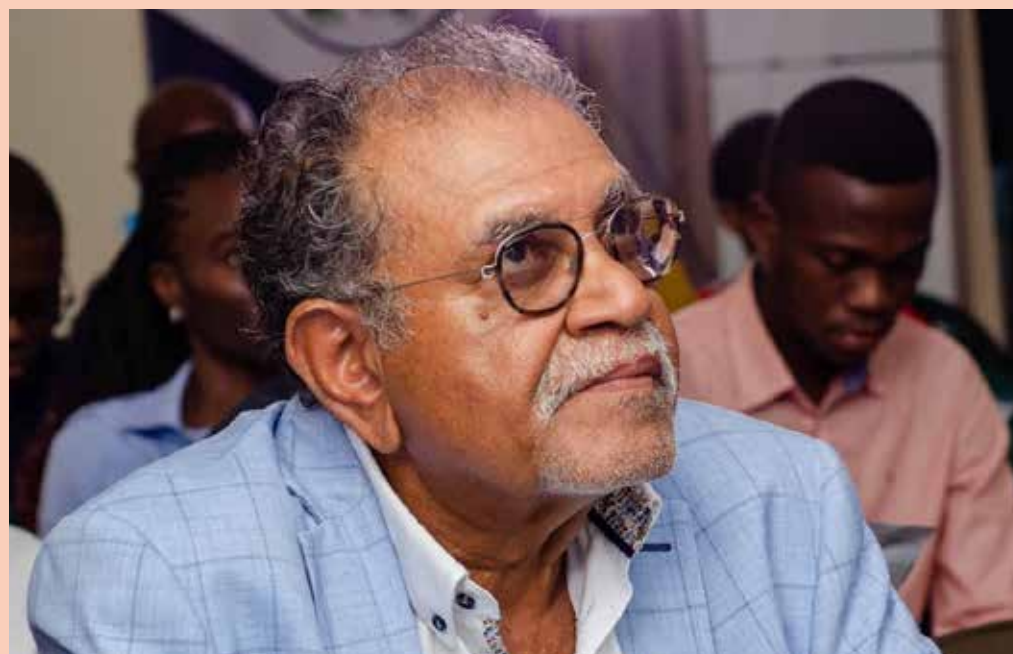


Daniel Bumba (à g.), Gervais Milandou N'lemvo (à dr), Jean-Claude Hoolans (en bas). DR.

fermeté face aux commerces et biens immobiliers tenus par des expatriés qui se retrouvent dans la case des constructions anarchiques, notamment dans la commune de la Gombe ».

DES INTOUCHABLES.

Mais, pour le conseiller municipal, « l'Hôtel de ville a cessé toute menace de démolition contre l'immeuble Bisou-Bisou sur l'avenue du Commerce. Ici, badauds et commerçants à la sauvette soutiennent que Brazzaville aurait appelé Kinshasa pour plaider en faveur de l'immeuble qui appartient, non pas à un Kinois congolais mais à un commerçant d'outre-fluve, Gervais Milandou N'lemvo ». Né au Congo-Brazzaville, l'homme d'affaires brazzavillois multi-millionnaire en \$US qui a acquis la nationalité r-dcongolaise après la guerre au Congo-Brazzaville en 1997, est un partenaire de taille de la Banque Centrale du Congo, BCC. Propriétaire et Président du Conseil d'Administration, PCA, de l'empire MilTex, qui compte plusieurs sociétés - Léon Hôtel de la Paix Brazzaville, Léon Hôtel Kinshasa, Léon Hôtel Centre Ville-Brazzaville,



transport avec trois bus de voyage et un canot rapide, centres commerciaux La Galerie Bisou Bisou, Galerie Le Délice, livraison à domicile, livraison express par moto, formation avec l'académie « Léon Academy », IMF Bisou Bisou SA micro finance, etc. - Miltex pèse plus de 30 millions de \$US d'actifs. Fin avril 2026, le D-G de la micro-finance, Paul Odimba - un nom qui rappelle l'ex-famille présidentielle gabonaise restée incontournable dans les affaires - a dit avoir reçu une note de satisfaction de la BCC par rapport à l'instruction n°55. Voilà pourtant 20 mois déjà qu'à l'issue d'une réunion interministérielle regroupant notamment l'ancien ministre des Affaires foncières, Acacia Badumbola Mbongo et le Gouverneur Daniel Bumba Lu-



baki, a été levée la décision de démolir toutes les constructions anarchiques qui sont à moins de 100 m du fleuve Congo. « En ce qui concerne le site de baie de Ngaliema, le gouvernement instruit le gouverneur de la ville de Kinshasa à démolir toutes les constructions qui sont à moins de 100 m du fleuve Congo et les certificats d'enregistrement des constructions anarchiques seront annulés », lit-on dans le communiqué conjoint des ministres Affaires foncières et Urbanisme et Habitat. Mais dans le même communiqué, la ministre des Affaires foncières se dégonfle en suppliant le promoteur du site de Majestic River, « à se conformer aux lois de la République ». Majestic River est, en fait, un bateau à

trois ponts servant de bars, restaurants, etc., hôtels. Son propriétaire, multi-millionnaire en \$US, Jean-Claude Hoolans, né à Kisan-gani de père belge et mère congolaise, a aménagé à sa manière un débarcadère sur le fleuve dans les parages des installations du groupe de sécurité privé, G4. Les Hoolans tiennent l'économie de la province du Sud-Ubangi, au lendemain de l'extinction de l'empire Bemba Saolona. A leur actif, Miluna (Green Center Gwaka), une concession agricole de plus de 25.000 ha rachetée à la société Unilever ou encore Nocafex, portée sur la logistique, les transports fluvial et routier des produits agro-alimentaires, Green Congo Development, GCD, qui s'investit dans la Zone économique spéciale, ZES, de

Gwaka. Les Hoolans n'ont visiblement que faire des menaces de démolition de leur beach Majestic River proférées par l'Hôtel de ville et le ministère des Affaires foncières. Mais la ministre de l'Environnement, développement durable et nouvelle économie du climat, Marie Nyange Ndambo tient à « anticiper les risques liés au changement climatique », a-t-elle soutenu en annonçant la création de l'Office congolais de l'Eau, OCE, onze ans après la promulgation de la loi n°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau communément appelée Code de l'eau.

Au Congo, il est établi, aux termes de ce texte, que les fonds riverains d'un cours d'eau ou d'un lac sont grevés, sur chaque rive, d'une servitude d'utilité publique d'une largeur de 100 m à partir des berges, dite servitude de libre accès, destinée à permettre la mobilité des engins de curage et d'entretien et à l'administration de l'eau d'installer des moyens de signalisation, de mesure et de relevé. Et que le titulaire d'un droit réel immobilier ou toute personne ayant la jouissance d'un fonds grevé de servitudes est tenu de s'abstenir de tout acte pouvant nuire à l'objet pour lequel la servitude a été établie.

Par ailleurs, les fonds inférieurs, dits fonds servants, sont tenus, envers ceux plus élevés, dits fonds dominants, de recevoir les eaux qui en découlent naturellement. Un arrêté conjoint des ministres ayant les Affaires foncières et l'Urbanisme dans leurs attributions devrait fixer les conditions et modalités de l'établissement des servitudes ci-dessus, les droits de l'État ou du concessionnaire du fonds auquel la servitude est due, ainsi que les causes et modalités de l'extinction de ces servitudes. Le Code de l'eau stipule également que des aires de protection sont établies autour de sources, cours d'eau

ou parties de cours d'eau, de retenues de barrage, de lacs, de mares, zone de captage d'eau souterraine et, d'une manière générale, des étendues d'eau destinées au moins partiellement, à la consommation humaine ou animale. Ces aires sont également instituées pour protéger des zones de recharge des nappes souterraines. Pour besoin de captage d'eau de consommation, des périmètres de protection, en tant que mesure de salubrité publique, sont obligatoires. En clair, toutes les constructions le long du fleuve dans la Capitale sont anarchiques. À vol d'oiseau, l'on peut constater que des biens immobiliers comme Waterfront Villas, entre l'avenue des Nations-Unies et le Fleuve, les tours Protea Hotel by Marriott non loin du Casier judiciaire, The King Tower, 28 étages, érigé directement sur les berges de la Gombe, le Royal Tower dans le quartier diplomatique, les immeubles Rays, la Galerie du Fleuve de SOGECO, l'immeuble Concorde, etc., la concession Utexafrica, etc., pourraient être visées par les mesures ci-haut énumérées. Tous sont des biens des étrangers lotis d'une certaine puissance financière. Et pas seulement. Certes, le Code de l'eau précise que « tout propriétaire d'une construction, clôture ou plantation existant dans les zones grevées d'une servitude ou érigée en contradiction avec les interdictions et prescriptions relatives aux périmètres de protection, dispose d'un délai de douze mois, à dater de la publication des mesures d'application de la présente loi, pour la démolir... Lorsque la construction, la clôture ou la plantation est couverte par un titre immobilier légal, le délai prévu à l'alinéa précédent court à partir du paiement d'une juste et préalable indemnité au propriétaire ».

POLD LEVI MAWEJA ■

Au G20, l'IA controversée est présentée comme l'eau, les routes, l'électricité, l'Internet

Au G20, les patrons américains de l'IA, l'Intelligence Artificielle, ont défendu avec bec et ongles, à l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill, une technologie incontournable. Les grands patrons américains de la tech, du dirigeant de Nvidia Jensen Huang à celui d'OpenAI Sam Altman, mais aussi le multi-millionnaire Elon Musk, ont exhorté mercredi 2 septembre les ministres du G20 (les 19 pays membres individuels, ainsi que de l'Union européenne et de l'Union africaine représentée par Afrique du Sud) à adopter l'IA et à construire les centres de données nécessaires pour la faire fonctionner.



À Chapel Hill, en Caroline du Nord, des manifestants protestent non loin de là où se tenait la réunion du G20. AFP Matt RAMEY.

Ces grands patrons s'exprimaient au deuxième jour d'une réunion du G20 aux États-Unis, en Caroline du Nord, où l'administration Trump les a réunis avec d'autres figures du secteur, pour exposer leur vision aux ministres des vingt premières économies mondiales. «Au bout du compte, ce que chaque pays devra reconnaître, c'est que l'IA est une infrastructure, au même titre que l'eau, les routes, l'électricité, Internet», a déclaré Jensen Huang, le patron de Nvidia, l'inventeur du GPU, qui travaille à faire avancer l'IA, le HPC, les jeux vidéo, la création numérique, les véhicules autonomes et la robotique. «Chaque pays doit construire des infrastructures pour pouvoir soutenir sa propre économie». Nvidia, propulsée par la frénésie d'IA générative au rang de première capitalisation boursière mondiale, fabrique les processeurs graphiques (GPU) essentiels à l'entraînement des modèles. Les centres de données sont

devenus un sujet brûlant aux États-Unis, où une majorité d'Américains s'oppose désormais à leur construction, selon les sondages, sur fond de hausse des factures d'électricité. Signe de ces inquiétudes, 100 à 200 manifestants opposés au développement accéléré de l'IA ont déployé des banderoles sur le campus de l'Université de Caroline du Nord, où s'est tenue la réunion.

«L'INQUIÉTUDE JUSTIFIÉE».

«L'idée que tous les emplois vont être supprimés, c'est tout simplement absurde», a balayé Jensen Huang. «Les tâches vont être automatisées, mais la raison d'être de nos métiers demeure». Les pays dont les dirigeants «parlent de la technologie avec peur, avec incertitude» en pâtiront, a-t-il averti. «Le pire scénario, c'est de ne pas en tirer profit, d'être distancé». Sam Altman, le patron d'OpenAI, l'entreprise déve-

loppe des modèles d'IA générative, en particulier la série GPT de grands modèles de langage, s'est montré moins pressant sur les centres de données. «Certains d'entre vous choisiront d'en construire, d'autres d'en louer auprès de tiers parce que vous n'en voulez pas dans votre pays. Tout cela me va très bien». L'adoption de l'IA, en revanche, n'est pas optionnelle aux yeux du patron d'OpenAI, qui a comparé un pays refusant cette technologie à celui qui aurait refusé l'électricité il y a un siècle. «Ce n'est pas négociable. Vous devez l'utiliser. La valeur pour un pays est trop importante pour être ignorée». Il a en revanche adopté un ton plus alarmiste sur les risques. «L'inquiétude est justifiée» et «c'est par l'inquiétude que nous anticipons les problèmes», a-t-il déclaré, établissant un parallèle avec les normes anti-incendie nées après des destructions de grandes villes. Il a

aussi mis en garde contre une concentration des richesses de l'IA, assurant qu'OpenAI ne voulait pas être la seule entreprise du secteur ni «aspirer toute la valeur». Elon Musk qui est intervenu par visioconférence a fustigé la rigidité des réglementations européennes. Les ministres se sont montrés plus circonspects. Personne ne conteste l'opportunité décrite par les industriels, a déclaré le ministre britannique chargé de la Science, de l'Innovation et de l'Investissement, Chris McDonald, «mais ceux qui dirigent des entreprises n'ont pas les mêmes responsabilités que ceux qui dirigent des pays». Londres entend à la fois mener l'accélération de l'IA et gagner la confiance du public. «Il n'y a pas à choisir entre la protection de la propriété intellectuelle et l'IA, ou entre la croissance économique et l'essor de l'IA. Il faut trouver le point d'équilibre». «Le porridge (le plat

très simple à base de céréales mondées, souvent écrasées ou transformées en semoule ou en farine, que l'on prépare en les faisant bouillir le plus souvent dans de l'eau, mais parfois aussi du lait ou de l'eau additionnée de lait, ndlr.) ne doit être ni trop chaud ni trop froid. Il doit être juste à point, et c'est une affaire de jugement», a-t-il résumé, en convoquant l'image du célèbre conte «Boucles d'or et les trois ours». Le Royaume-Uni ne connaît pas la fronde qui vise les projets américains, mais rien ne garantit que cela dure, a prévenu le ministre, citant les résistances passées à l'hydrogène et à la fracturation hydraulique. «Nous devons veiller à embarquer les populations avec nous. Il ne s'agit pas d'être un évangéliste de la technologie, mais d'être pratique, pragmatique». Il faut dire que le 2 septembre 2026, la Caroline du Nord a été le théâtre de la conclusion de deux

réunions ministérielles majeures du G20, organisées sous la présidence américaine. Ces événements préparent le Sommet des dirigeants prévu en décembre à Miami. La réunion s'est concentrée de manière intensive sur l'IA et la régulation technologique. Pendant deux jours, les États-Unis ont poussé à l'adoption d'un cadre réglementaire souple, affirmant que l'IA ne doit pas faire l'objet de lois spécifiques bloquant l'innovation, mais s'insérer dans les règles sectorielles existantes. De manière notable, la Chine a validé ces principes. Des centaines d'étudiants et d'habitants ont protesté aux abords du sommet contre l'expansion énergétique des centres de données et l'omniprésence des milliardaires de la tech. Bien qu'officiellement clôturée le 1er septembre, la réunion des ministres des Finances et des gouverneurs de banques centrales à

Asheville a continué de faire écho le 2 septembre en raison de fortes tensions diplomatiques notamment avec le retour de la Russie. À l'invitation de Washington, le ministre russe des Finances Anton Silouanov a participé en personne aux réunions, une première depuis l'invasion de l'Ukraine. Cela a provoqué la fureur des représentants de l'Union européenne, qui ont refusé de participer à la traditionnelle photo de famille en sa présence. Le secrétaire américain au Trésor, Scott Bessent, a profité du sommet pour tenter de rallier ses partenaires à des sanctions économiques sévères contre Téhéran (l'opération «Economic Out-cast»), sur fond de crise énergétique mondiale. Pékin a finalement opposé son veto à la publication du communiqué économique conjoint en raison de différends commerciaux persistants avec les États-Unis.

avec AGENCES ■



CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUCUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.



SUR LES BORDS DE NOTRE LUIE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.

Une mise au point du ministère de l'Économie nationale



**METTEZ VOTRE ACTIVITÉ
EN CONFORMITÉ AVEC
LA NOUVELLE
RÉGLEMENTATION.**

Vous êtes opérateur économique en RDC ?
Découvrez les nouvelles dispositions légales, demandez
votre **Avis de Non-Objection (ANO)** ou régularisez votre
situation avant la date limite.

Le Ministère de l'Économie nationale tient à saluer l'intérêt porté par la presse aux questions touchant à la régulation du commerce intérieur et au respect de la législation économique.

Sur le fond, l'article 7 de la Loi particulière n°73-009 du 5 janvier 1973 sur le commerce prévoit effectivement la possibilité d'exercer simultanément le commerce de gros, de demi-gros et de détail, tout en interdisant le cumul des marges bénéficiaires. Toutefois, cette

disposition s'inscrit aujourd'hui dans un environnement juridique et économique qui a profondément évolué. En pratique, l'exercice simultané du commerce de gros et du commerce de détail peut conduire un grossiste à se retrouver en concurrence directe avec les détaillants qu'il approvisionne, avec des conséquences potentielles sur l'équilibre des circuits de distribution et les conditions de concurrence.

Cette préoccupation trouve notamment son prolongement dans la Loi n°18/020 du 9 juillet 2018 relative à la liberté des prix et à la concurrence. Son article 28 impose aux opérateurs économiques

le respect du libre jeu d'une concurrence saine et loyale.

L'article 29 classe notamment parmi les pratiques anticoncurrentielles l'abus de position dominante et l'exploitation abusive d'un état de dépendance économique, encadrés respectivement par les articles 32 et 33. Ces dispositions donnent ainsi à la régulation du marché intérieur une dimension qui ne se limite plus à l'organisation formelle des catégories de commerce, mais prend également en considé-

(suite en page 13).



Au Congo, le petit commerce est exclusivement réservé aux Congolais, rappelle le ministère de l'Économie nationale



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

LE PETIT COMMERCE

Réservé exclusivement aux
nationaux Congolais.

Activités concernées :

La vente de produits sur les marchés publics, les étals de denrées alimentaires, le commerce ambulant, les petites cabines de vente de services (tels que la recharge mobile, le transfert de crédit) et toutes les structures de subsistance de petite taille.

Suivant →

(suite de la page 12).

ration les effets des pratiques des opérateurs sur le fonctionnement de la concurrence. C'est précisément dans l'exercice de son pouvoir de régulation que le Gouvernement a adopté le Décret n° 26/011 du 30 mars 2026 portant mesures d'exercice du petit commerce et du commerce de détail.

Pris au regard des Lois de 1973 et de 2018, il constitue aujourd'hui l'outil principal de régulation de cette question. Son article 6 prévoit, afin de prévenir les abus de position dominante, que nul ne peut exercer simultanément le commerce de gros et de détail, en application du principe de non-cumul des marges. L'interdiction contestée relève donc d'un dispositif réglementaire du Gouvernement visant à préserver l'équilibre concurrentiel.

La communication du Ministère s'inscrit dans la mise en œuvre de ce dispositif réglementaire et

dans l'exercice de sa mission de régulation du marché intérieur. Elle vise à prévenir les déséquilibres susceptibles d'altérer le libre jeu de la concurrence et à préserver la place des PME et des détaillants dans les circuits de distribution. Il ne s'agit donc pas d'ignorer la Loi particulière de 1973, mais de replacer ses dispositions dans l'ensemble du cadre juridique actuellement applicable, notamment celui relatif à la liberté des prix et à la concurrence, ainsi que dans le contexte des mesures réglementaires adoptées en 2026. Les constats effectués sur le terrain font par ailleurs apparaître des situations dans lesquelles des opérateurs présents dans le commerce de gros développent également leurs propres circuits de vente au détail, les plaçant en concurrence directe avec les détaillants qu'ils approvisionnent. C'est notamment à ce type de déséquilibre que répondent les mesures actuellement mises en œuvre. Cette situation confirme enfin l'importance de poursuivre la modernisation et l'harmonisation du cadre juridique applicable au commerce intérieur. Les travaux engagés conjointement par le Ministère de l'Économie nationale

et le Ministère du Commerce extérieur en vue de l'élaboration d'un Code du commerce participent à cet objectif. Le Ministère de l'Économie nationale continuera à exercer sa mission de régulation afin de préserver l'équilibre du marché, de promouvoir une concurrence saine et loyale et d'accompagner les opérateurs économiques dans l'application de la réglementation en vigueur.

Références juridiques principales :

► Loi particulière n°73-009 du 5 janvier 1973 sur le commerce ;

► Loi n°18/020 du 9 juillet 2018 relative à la liberté des prix et à la concurrence, notamment ses articles 28, 29, 32 et 33;

► Décret n°26/011 du 30 mars 2026 portant mesures d'exercice du petit commerce et du commerce de détail.

Fait à Kinshasa le 21/08/2026
Cellule de communication.



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Trump

Il admire la puissance

Par le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba.

Il est pour l'Amérique, son Amérique seule. «America First», l'Amérique d'abord. Il est pour la Puissance. «Make America Great Again», rendons sa grandeur à l'Amérique. «Keep America Great », maintenons la grandeur de l'Amérique. Donald Trump est de retour à la Maison Blanche pour au moins - qui sait ? - les quatre années à venir. Le nouveau président américain admire Vladimir Poutine, le président russe qui a mis l'Ukraine, pays de l'Europe, à genoux ; il est séduit par Benyamin Netanyahu, l'Israélien qui a réduit Gaza en champs de ruines. Le président de l'Ukraine Volodymyr Zelensky qui redoutait son retour au pouvoir s'est courbé à l'annonce du triomphe. Trump a battu Kamala Harris ? C'est parce qu'il « était bien plus fort », a assuré Zelensky. «J'adore le message du président Trump quand il parle», poursuit-il dans une interview au podcaster américain Lex Fridman. Netanyahu a repoussé l'accord avec Hamas en attendant la veille de l'investiture de Trump sûr que le nouveau président américain ne lui imposerait rien qui irait à l'encontre d'Israël. Lui qui a toujours considéré Trump comme l'allié clé de la sécurité et des intérêts de son pays, a qualifié ce retour à la Maison Blanche comme «le plus grand retour de l'Histoire»!

Donald Trump est pour la puissance, la puissance seule. Avant sa prise de



Donald Trump et Keir Starmer. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, dimanche 26 janvier, leurs diplomates étaient en pointe. DR.



fonctions, il a annoncé, sans exclure le recours à la force, son intention d'annexer le Groenland, territoire autonome du Danemark, le canal de Panama voire le Canada, ravivant les tensions avec les gouvernements danois, panaméen, canadien.

Peu avant Noël, il a assuré que « les États-Unis d'Amérique estiment que la propriété et le contrôle du Groenland sont une nécessité absolue ». Le 8 janvier, il a dépêché son fils aîné Do Jr et plusieurs représentants voulant afficher ses intentions sur

le Groenland aux yeux du monde. Un projet soutenu par son 1er conseiller, le 1er milliardaire du monde Elon Musk.

Le Groenland est exceptionnellement riche en «minéraux critiques», ressources en minerais, métaux rares et hydrocarbures. Une zone hautement stratégique ! D'après le département américain de l'Énergie, ces minéraux sont essentiels pour les « technologies qui produisent, transmettent, stockent et conservent l'énergie » et qui présentent « un risque élevé

de rupture de la chaîne d'approvisionnement ».

Un rapport publié en 2024 par The Economist présente les sols arctiques comme contenant des gisements (connus) de 43 des 50 minéraux critiques listés. Pour Trump, le Groenland et le canal de Panama sont «très importants pour la sécurité économique» de son pays, a assuré le président dans une conférence de presse tenue à sa résidence de Mar-a-Lago, en Floride.

Prisé par Trump, le canal de Panama construit par les États-Unis et ouvert en 1914 est sous le contrôle du Panama depuis 1999, après un accord signé en 1977 par Jimmy Carter. «Chaque mètre carré du canal de Panama et de ses zones adjacentes appartient au Panama et continuera à lui appartenir », déclare le président du Panama José Raul Mulino.

Trump a donc les yeux braqués sur le Canada. La perspective que ce pays devienne le 51ème État des États-Unis est une «excellente idée», assène-t-il alors que le Canada vit une crise politique après l'annonce de la démission de Justin Trudeau, le Premier ministre.

Avec le Canada, Trump veut principalement faire disparaître les droits de douane. «Les impôts baisseraient considérablement et le Canada serait totalement sûr face à la menace des navires russes et chinois» déclare l'homme qui a souvent appelé «gouverneur Trudeau» pour désigner le titre du chef de

l'exécutif d'un État américain.

Trudeau a fini par réagir. Il exclut toute possibilité de fusion entre les deux pays. «Jamais, au grand jamais, le Canada ne fera partie des États-Unis». «Il ne va pas envahir le Canada, il ne va pas déclarer la guerre au Groenland même s'il le menace. (...) Il agite les armes de la négociation avec l'expérience qu'il a. Il a été à la Maison Blanche, il sait comment ça marche», analyse un expert.

Il n'empêche ! Comment un homme qui exprime aussi publiquement ses visées expansionnistes de territoire pourrait calmer Poutine et d'autres? Que dit-il des crises en Afrique, continent qu'il n'avait jamais visité lors de son premier mandat et qu'il n'envisage pas de visiter au cours de celui qui s'est ouvert le 20 janvier 2025?

Il est vrai que le président américain républicain milliardaire reste un homme d'affaires et l'Afrique l'intéresserait non pas pour les droits de l'homme ou la gouvernance mais pour son sous-sol, ses minerais rarissimes qui sécuriseraient les intérêts stratégiques de son pays, les États-Unis.

Dans ce jeu, le Congo a sa part pleine et entière. Soyons-en convaincus: la solution dans cette guerre face au Rwanda viendra des Anglo-Saxons. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, Washington et Londres étaient en pointe. Soyons focus.

Quelles répercussions du diabète sur la vie intime

Chaque 4 septembre, depuis 2010, l'Association mondiale pour la santé sexuelle célèbre la journée mondiale de la santé sexuelle.

Pour la première fois, la Fédération organise une campagne de prévention et d'information sur ce thème qui impacte la vie intime et sexuelle des personnes vivant avec un diabète. L'Organisation mondiale de la santé, OMS, définit la santé sexuelle comme : «une approche posi-

tive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que comme la possibilité de vivre des expériences sexuelles agréables et sûres, exemptes de coercition, de discrimination et de violence. Pour que la santé sexuelle soit assurée et protégée, les droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et appliqués ». Si vous vivez avec un diabète de type 1, ou un diabète de type 2, ou que vous êtes un proche, celui-ci peut avoir des répercussions directes sur la vie intime, affective

et sexuelle (complications, rapport au corps, stress, anxiété...). Un diabète peut impacter la santé sexuelle ainsi que le bien-être et l'épanouissement dans la vie affective et sexuelle. Quel que soit l'âge, le genre, l'orientation sexuelle et les pratiques, une personne atteinte d'un diabète sur deux sera touchée au cours de sa vie par une complication impactant sa vie affective et sexuelle. Les complications impactant la vie sexuelle peuvent être :

- Des infections urinaires ;

- Des mycoses ;
- Des douleurs pendant les rapports ;
- Une diminution des sensations de plaisir.
- 50 % des hommes atteints de diabète de type 1 et 70 % des hommes atteints de diabète de type 2 peuvent être concernés par la dysfonction érectile². Il s'agit de la complication sexuelle la plus répandue chez les hommes vivant avec un diabète.
- Chez les femmes, la complication sexuelle la plus répandue est la sécheresse vaginale. Elle touche deux fois plus les femmes vivant avec

un diabète que les femmes en population générale.³ Les complications impactant la vie affective, quant à elles sont :

- Des impacts sur la santé mentale ;
- Une perte de confiance en soi ;
- Une baisse de la libido ;
- Un rapport au corps perturbé par le port des dispositifs (capteurs de glucose, pompe à insuline) ;
- L'hypo-anxiété (peur du risque d'hypoglycémie pendant un rapport sexuel).

Vous n'êtes pas seul et il n'y a pas de tabou. Face à ces complications, il n'y

a pas de tabou, pas de fatalité, et des solutions existent. Traitements médicaux et/ou paramédicaux, accompagnement personnalisé par des professionnels de santé et un diabétologue, aident à préserver une vie affective et sexuelle épanouie. Certains réflexes du quotidien contribuent aussi à prévenir ces troubles : équilibrer son diabète, adopter des mesures hygiéno-diététiques (alimentation variée et équilibrée, activité physique régulière, sommeil de qualité), réaliser ses examens de suivi réguliers et

se protéger contre les infections et maladies sexuellement transmissibles. Vous n'êtes pas seul face à votre vie affective et sexuelle. Votre équipe soignante (médecin traitant, diabétologue, endocrinologue, sage-femme, gynécologue, urologue, sexologue, psychologue, pharmacien...), la Fédération et ses associations locales sont à votre écoute pour vous accompagner. La place du partenaire est également essentielle : en parler avec lui ou elle permet d'adapter ensemble l'intimité si besoin..

Cinq aliments africains considérés par la science comme excellents pour la santé

Du Moringa au Fonio, en passant par le Baobab, le Sorgho ou le Teff, plusieurs aliments africains sont réputés pour leur richesse nutritionnelle. Certains sont qualifiés de «superaliments» par leur forte concentration en nutriments et des vertus dont ils regorgent. Explorons quelques-uns d'entre eux.

► **Le Moringa.** Souvent surnommé « l'arbre miracle », en raison des nombreuses propriétés qui lui sont attribuées, le moringa oleifera figure parmi les plantes particulièrement riches en nutriments. Vitamine A et C, protéines, fer, calcium, potassium,

magnésium, lipides, glucides, fibres, en font notamment un aliment très intéressant sur le plan nutritionnel. Originaire d'Afrique et d'Asie du Sud, le moringa est reconnu pour assurer une protection antioxydante, à travers ses nutriments. Il contribue ainsi à protéger les cellules des dommages causés par des molécules appelées radicaux libres. Bien que ses feuilles soient les plus prisées, pour leurs propriétés nutritionnelles, et puissent être consommées fraîches, séchées, ou réduites en poudre, d'autres parties de cet arbre sont également utilisées, les graines, les fleurs, les racines, et l'écorce. De plus, ces propriétés antioxydantes du moringa contribuent à soutenir la fonction cognitive, et pourraient ainsi aider

dans la lutte contre la démence et la maladie d'Alzheimer. Des études expérimentales montrent notamment que certains extraits de ses feuilles, fruits ou racines pourraient agir sur les mécanismes impliqués dans l'inflammation. Un rôle crucial, compte tenu de l'implication de l'inflammation dans le développement de nombreuses maladies chroniques, dont l'obésité et le diabète. Certaines études suggèrent également que le moringa pourrait contribuer à la régulation de la glycémie. Des recherches menées notamment sur ses feuilles, montrent qu'elles peuvent stimuler les cellules du pancréas, qui sont responsables de la sécrétion de l'insuline, hormone qui contribue à réguler le taux de glucose dans le sang. Au rang de ses bienfaits,

des essais réalisés récemment lui attribueraient également des propriétés anticancéreuses, qui pourraient lutter contre le cancer du foie, et aussi contre la dépression. Autre particularité : le moringa pousse rapidement et résiste relativement bien à la sécheresse, ce qui en fait une plante particulièrement adaptée à certaines régions tropicales et arides.

► **Le Fonio.** Avec plus de 5.000 ans d'existence, le fonio est cultivé en Guinée, au Mali, au Bénin, au Sénégal, au Burkina Faso, au Togo et au Niger. Avec ses graines aussi minuscules que du sable, qui lui valent parfois le surnom de « céréale petits grains », le fonio est reconnu pour ses composantes nutritionnelles et sa facilité digestive. Sans

gluten, il est notamment riche en fer, en magnésium, en zinc, en calcium et en fibres alimentaires. Il contribue ainsi entre autres à lutter contre l'anémie, à réduire le stress et à améliorer le système immunitaire. Les nutritionnistes recommandent cependant de boire suffisamment d'eau, lorsqu'on consomme du fonio. Afin de faciliter le transit et l'absorption.

► **Le Baobab.** Le Baobab se consomme en fruits et en feuilles. Il est particulièrement apprécié pour faire du jus. Sa pulpe peut être trempée, puis filtrée. On peut y rajouter du lait, ou d'autres ingrédients, avant sa consommation. Très sollicité pour son goût, ses propriétés nutritives. Le fruit du baobab est particulièrement riche en antioxydants

et en fibres, en potassium, en vitamine C, ce qui contribue à la sensation de satiété, et permet d'avoir une influence positive sur la gestion du poids. Les feuilles de Baobab sont utilisées en cuisine au Bénin, au Togo, au Ghana. Elles servent à préparer «la sauce des feuilles de baobab». Une sauce un peu gluante, très prisée. Elles sont réputées pour leur richesse en calcium, potassium, fer, minéraux, protéines, en vitamines B et C, et en provitamine A. Permettant ainsi de lutter contre l'anémie, de renforcer le système immunitaire et de lutter contre les infections.

► **Le Sorgho.** Fibres, magnésium, et autres composés végétaux, le sorgho figure parmi les céréales les plus produites en Afrique

subsaharienne, et depuis peu dans des pays d'Europe. Naturellement sans gluten, et relativement pauvre en matières grasses, il peut être consommé cuit comme du riz, transformé en farine, utilisé dans diverses préparations traditionnelles. Ses effets bénéfiques nombreux. Effets potentiellement anti-inflammatoires, antioxydants.

► **Le Teff.** Céréale ancienne et cultivée en Éthiopie, le teff se distingue par ses qualités nutritionnelles exceptionnelles. Sa forte teneur en calcium, comparée aux autres céréales. Sans gluten, elle est riche en fer, en fibres alimentaires, en protéines, en minéraux essentiels, en magnésium. Un aliment que des athlètes recommandent.

Les personnes qui consomment des pommes sont en meilleure santé

La célèbre expression anglaise «une pomme par jour éloigne le médecin» est-elle encore d'actualité ?

Avec près de 100 millions de tonnes produites chaque année dans le monde, la

pomme fait partie des fruits les plus consommés. Ce fruit contient des fibres - la pectine et différents polyphénols. Parmi eux figurent les flavanols et les anthocyanes. La pomme contient de la phloridzine, un composé qui semble intervenir dans la régulation de

la glycémie. La pectine aide à réduire le taux de LDL, appelé «mauvais» cholestérol, et à ralentir l'absorption d'une partie des sucres et des graisses provenant de l'alimentation. Les pommes ne contiendraient pas beaucoup de vitamine C, ni de fer ni de calcium, mais

elles contiendraient de nombreux autres ingrédients qui favorisent la santé et font des merveilles pour le corps. Des études disponibles suggèrent qu'une consommation régulière de pommes pourrait être associée à plusieurs bienfaits. Une revue de cinq

études, publiée en 2017, a observé une diminution de 18 % du risque de diabète de type 2 chez les personnes consommant des pommes. Pour une autre revue, une consommation accrue de pommes ou de produits dérivés sur le long terme pouvait contribuer

à réduire le cholestérol. Mais ces résultats ne font pas de la pomme un aliment protecteur exceptionnel. Un chercheur qui cite ses analyses estime cependant que « les personnes qui consomment des pommes sont en meilleure santé en général ».

Le Procureur Général réclame des preuves dans les affaires liées à la fraude électorale



THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1605 | LUNDI 15 AVRIL 2024 | 20 PAGES €7 \$8

Tout réside dans le casting



La Première ministre Judith Siminwa Tuluka s'est déjà mise au travail en engageant des consultations en vue de la formation de son gouvernement. DR.



LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

Elon Musk lance ses robotaxis Tesla

Selon un message posté par @InnovatingCoin sur X, des véhicules d'essai Robotaxi ont récemment été vus en action à Plano, une grande banlieue dynamique située dans la région métropolitaine de Dallas-Fort Worth, principalement dans le comté de Collin. Dallas est la troisième ville la plus peuplée du Texas et Plano est le siège de nombreuses grandes entreprises et reconnue pour son excellente qualité de vie.

Le message comprenait des photos de deux voitures d'essai sur la route, avec la légende suivante : «Robotaxi pourrait bientôt arriver». Il faut dire que le véhicule autonome poursuit sa course. Avec l'apprentissage profond et la fusion des données, l'intelligence artificielle a permis un nouveau bond en avant dans la conception de véhicules routiers pouvant circuler sans conducteur.

Depuis 2012, une centaine de milliards d'euros en recherche et développement ont été investis dans l'autonomie de conduite, presque exclusivement en Chine et aux États-Unis. Les premiers bénéficiaires sont les robotaxis, mais tous les types de véhicules sont concernés : navettes et bus, poids lourds, droïdes de livraison, nettoyeurs de voirie, etc. Aux États-Unis, les robotaxis (des voitures autonomes ou sans conducteur) ont quitté le stade des promesses. Waymo facture déjà des courses à des passagers dans plusieurs grandes métropoles, où circulent des milliers de véhicules. Pour tenter de combler son retard, la marque Tesla du premier milliardaire au monde Elon Musk



Des centaines de milliards de \$US en recherche et développement investis dans l'autonomie de conduite donnent du résultat. DR.

a lancé en février dernier la fabrication des premiers exemplaires de son taxi autonome, après plusieurs années de reports. Imaginé dès le départ sans commandes classiques, ce modèle doit devenir la pièce maîtresse du futur service de transport à la demande de la marque, annoncé depuis presque sept ans. Son calendrier continue malgré tout de glisser. La présentation a finalement eu lieu jeudi 3 septembre à Austin, dans l'enceinte de la gigafactory texane. Austin est la capitale administrative de l'État du Texas, le siège du comté de Travis. Avec 978.000 habitants, c'est la quatrième

plus grande ville de l'État du Texas. Tesla a convié uniquement les usagers les plus réguliers de son offre de robotaxis, tandis qu'une retransmission en direct a été proposée aux autres. L'invitation annonçait une démonstration de conduite entièrement autonome.

LES PRINCIPAUX RISQUES. Les formalités administratives donnaient toutefois déjà quelques indications. Depuis la fin du mois de mai, la législation du Texas permet aux sociétés d'attester elles-mêmes que leurs véhicules peuvent assurer un service commercial sans conducteur. 45 Cybercab étaient déjà enregistrés au

Texas avant la présentation de Tesla. Les fichiers d'immatriculation texans recensent maintenant 45 taxis autonomes enregistrés au nom de Tesla. Le Cybercab affiche la consommation la plus faible parmi les véhicules électriques actuellement disponibles. Cette voiture biplace ne possède ni volant ni pédales. Le constructeur prévoit d'en fabriquer jusqu'à 125.000 exemplaires chaque année. À ce stade, son parc de robotaxis au Texas rassemble environ 175 véhicules en comptant les Model Y. Ce volume paraît infime au regard des ambitions affichées. Dans le seul état du Texas, Waymo exploite près de 600

voitures et franchit les 500.000 courses payantes hebdomadaires à l'échelle nationale. Le multimilliardaire Elon Musk annonçait de son côté un million de véhicules autonomes dès 2020. Il était encore impossible d'affirmer que les Cybercab prendraient des passagers contre paiement dès jeudi soir 3 septembre. Le service existe déjà à Austin, Dallas, Houston, Miami, Orlando et Tampa, mais son déploiement demeure très restreint hors de la capitale texane. L'événement permettra surtout de voir si Tesla respecte enfin le calendrier annoncé. Les principaux risques des robotaxis concernent la sécuri-

té sur la route, l'augmentation du trafic et la gestion des incidents techniques. **► Sécurité sur la route,** s'agissant des accidents plus fréquents concernant, certains véhicules autonomes ont un taux d'incidents supérieur à celui des conducteurs humains. Par exemple, une étude indique un accident tous les 57.000 miles (91.732 kms). **► Manœuvres dangereuses :** les autorités surveillent de près ces technologies. Une agence américaine 01 net rapporte des enquêtes suite à des changements de voie brusques. **► Blocages inattendus :** les capteurs peuvent être perturbés par des objets simples comme des cônes de signalisation.

► Impact sur la circulation (trafic ralenti) : les robotaxis roulent parfois plus lentement que les humains lors de circulations denses. **► Plus de véhicules vides :** les trajets de voitures sans passager risquent d'augmenter le nombre de véhicules sur les routes. **► Logistique et société (problèmes de recharge) :** immobiliser et recharger ces flottes sature les bornes d'électricité disponibles. **► Vandalisme :** sans chauffeur à bord, les véhicules risquent d'attirer des dégradations ou des vols. **► Concurrence déloyale :** l'arrivée de ces flottes menace directement les emplois des chauffeurs de taxi traditionnels.



Y aller plus à certains moments qu'à d'autres

Le meilleur moment pour faire l'amour intrigue les chercheurs. Plusieurs études récentes livrent des pistes étonnantes, mais les spécialistes rappellent qu'un facteur reste plus important que tous les autres.

Trouver le moment idéal pour partager un instant d'intimité fait régulièrement l'objet de nouvelles recherches. Plusieurs études récentes se sont penchées sur le lien entre notre horloge biologique, les hormones et le désir. Certaines avancent qu'il existerait un créneau particulièrement favorable au plaisir. Avant de dévoiler cette fameuse fenêtre, les spécialistes rappellent toutefois que la qualité de la relation reste déterminante. Les spécialistes observent de nouveaux rythmes du désir. Ils s'intéressent de plus en plus à l'influence des rythmes biologiques sur la sexualité. L'objectif consiste à comprendre comment les variations hormonales



La période comprise entre 6 heures et 9 heures offrirait les meilleures conditions physiologiques. DR.

influencent l'énergie, le désir et la disponibilité émotionnelle. Plusieurs travaux montrent que certains moments de la journée offrent un contexte physiologique plus favorable que d'autres, sans pour autant garantir une vie intime plus épanouie.

LE CRÉNEAU PRÉCIS.

Les experts mettent cependant en garde contre une lecture trop simpliste de

ces résultats. Pour Céline Tran, coach en alignement et intimité, la sexualité ne dépend pas uniquement des hormones. « Pour qu'une sexualité puisse avoir lieu, il faut disposer d'un minimum d'énergie, et offrir un minimum de disponibilité physique, mentale et émotionnelle », explique-t-elle. Sans cette disponibilité, le meilleur créneau biologique perd une grande partie de son intérêt.

La complicité reste le véritable moteur du plaisir. Au fil des années, de nombreux couples cherchent davantage une intimité choisie qu'une simple routine. Céline Tran insiste d'ailleurs sur cette évolution des mentalités. « Une baisse des rapports sexuels ne doit pas forcément être associée à des conclusions négatives », rappelle-t-elle. Selon la spécialiste, cette tendance traduit surtout une

meilleure écoute des envies de chacun et un consentement pleinement assumé. La coach invite aussi à relativiser les horaires présentés comme idéaux. « Même si cela est de l'ordre du bon sens que d'éviter d'envisager un rapport juste après un repas, ce qui importe plus que tout est le niveau de complicité des partenaires et à quel point ils érotisent leur relation », précise-t-elle. L'heure importe fina-

lement moins que la qualité du moment partagé et la capacité du couple à se retrouver. Ces trois heures que beaucoup passent pourtant à dormir. Certaines recherches avancent néanmoins un créneau précis. Selon plusieurs études, la période comprise entre 6 heures et 9 heures offrirait les meilleures conditions physiologiques. Durant ces trois heures, le taux de testostérone

atteint son pic chez les hommes après une nuit de récupération. Des études britanniques indiquent également qu'un rapport autour de 7 h 30 favoriserait la détente grâce à la libération d'ocytocine. Une enquête menée auprès de 1.000 couples révèle même que plus de la moitié des participants se sentent plus productifs après un rapport matinal. Pour autant, les spécialistes refusent d'en faire une règle universelle. Céline Tran conclut avec une formule qui résume parfaitement leur position. « Il n'y a pas de « il faut », il n'y a que des « possibles ». À vous, en tant que couple, de vous choisir des parenthèses douces », explique-t-elle. Elle invite également chacun à réfléchir à son propre rapport au désir. « À quel point vous sentez-vous désirable, et à quel point avez-vous envie de l'être pour votre partenaire? » Finalement, ces trois heures peuvent constituer un atout biologique, mais elles ne remplaceront jamais la complicité, l'envie partagée et le plaisir d'être ensemble.

En la matière, l'homme diffère-t-il de la femme?

On entend souvent que la sexualité des hommes est plus importante que celle des femmes ou bien que les femmes auraient moins de besoins que les hommes...

Que certain.e.s « y arrivent » et d'autres pas. Que c'est « normal » parce qu'on est différent.e.s, qu'on a moins envie etc. Bref, un ensemble de croyances qui ne facilitent pas la rencontre et surtout, le sentiment d'une sexualité épanouie. Il faudrait des livres entiers pour expliquer ces différences anatomiques, psychologiques, sociales mais surtout saisir combien le ren-

forcement de ces croyances est délétère aux deux !

DEPUIS L'ENFANCE.

Si le fonctionnement physiologique, hormonal et cérébral de la sexualité a été étudié de très près chez l'animal, la même étude chez l'humain est plus complexe. Mais on peut observer des vasocongestions des organes génitaux (augmentation du flux sanguin dans certains tissus corporels provoquant un gonflement) dès la 12ème semaine de gestation et l'érection dès la 23ème semaine. On note des stimulations génitales dès la phase utérine. Ces données suggèrent que le développement de ce qui deviendra la motivation sexuelle

pourrait débuter avant la naissance. Après la naissance c'est l'environnement humain qui va influencer de façon déterminante la motivation sexuelle. L'ethnologie montre ainsi que les sociétés les plus sexuellement restrictives empêchent les activités d'auto-érotisme (masturbation) et sexuelles. Pour exemple, les femmes Sso n'ont d'activités sexuelles que douloureuses dans le but d'enfanter. Inversement, plus un groupe social est peu à pas restrictif, on observe dès l'enfance des activités auto-érotiques et sexuelles avec les pairs. Ces observations menées dans les sociétés occidentales au plus fort des la période libérale (1960-1970)

ont porté toute leur attention sur le plaisir génital et le système de récompense associé (le plaisir). Ainsi, de la petite enfance à la puberté, ces différentes données ethnologiques et développementales suggèrent que la motivation sexuelle, et en particulier son intensité, se développe essentiellement en fonction de caractéristiques du vécu sexuel. Le développement du système de récompense par le plaisir ressenti est influencé par ces mêmes activités sexuelles (plus ou moins permises) renforcé par la stimulation des zones érogènes. Garçon ou fille, le principe physiologique est donc le même. Mais c'est bien d'autres facteurs qui vont influencer la

motivation sexuelle. Et ces derniers concernent autant les apprentissages culturels que des phénomènes biologiques comme la puberté, les conditionnements émotionnels... Cela complique les opérations soudain ! Dès la puberté, on considérera que les hormones ont leur rôle à jouer dans la motivation sexuelle. Certains conditionnements vont influencer aussi cette motivation. Ce sont des comportements valorisés selon d'autres comportements répétés et/ou des récompenses reçues. Ils sont surtout impliqués dans la formation de motivations préférentielles (comme l'âge, la couleur de la peau, la taille des seins, des activités érotiques...).

C'est néanmoins l'association des émotions qui semble être un facteur majeur de la motivation sexuelle. On note que les émotions dites « positives » (joie, tendresse, complicité, amour...) renforcent l'intensité de la motivation sexuelle. Par opposition, des émotions comme la peur, la douleur, la honte ou la déception altèrent la motivation sexuelle de façon transitoire ou durable. Il est à noter que plus ces mêmes émotions sont marquées dans les relations sexuelles plus elles interfèrent dans la motivation. Il reste à aborder les facteurs cognitifs (la pensée) et culturels pour évaluer leurs influences majeures dans l'évolution des motivations

sexuelles. On sait que les capacités de réflexion, d'analyse et de développement de la pensée ont permis à l'être humain d'élaborer des règles, des normes, des lois mais des croyances aussi avec des valeurs morales et/ou éthiques qui vont forcément influencer nos comportements. Il est en de même avec la sexualité et l'expression des désirs humains. Chaque société a conçu des normes spécifiques à la sexualité. On les appelle des « scripts sexuels ». Ces derniers précisent quelles sont les activités érotiques qui sont culturellement acceptées et comment elles devront être réalisées pour être conformes aux normes considérées en usage.

Une résolution des Nations unies redonne à l'Afrique sa taille réelle

À New York, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté vendredi 4 septembre 2026 une résolution portant sur une nouvelle carte du monde qui redonne à l'Afrique sa taille réelle.

Réunie à New York à son siège, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté vendredi 4 septembre une résolution pour promouvoir une représentation cartographique mondiale plus fidèle à la taille réelle des continents, agrandissant notamment l'Afrique et rétrécissant les États-Unis. Initiative portée par le Togo et plusieurs pays africains, coparrainé par la France.

Le Président de la Commission de l'Union africaine, le Djiboutien Mahmoud Ali Youssouf (@ymahmoudali), s'est félicité le même jour de l'adoption, «ce jour, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la résolution portée par le Togo au nom du Groupe africain en faveur d'une représentation cartographique plus juste et plus fidèle de l'Afrique et des autres régions du monde». Il a «salué tout particulièrement le leadership de la République togolaise et l'engagement du Président du Conseil, S.E. Faure Essozimna Gnassingbé, sous l'impulsion duquel le Togo a porté cette initiative au nom de l'Afrique et contribué à mobiliser un large soutien au sein de la communauté internationale». «Il a félicité les États membres de l'Union africaine et le Groupe africain à New York pour leur unité et leur mobilisation autour de cette initiative. L'adoption de cette résolution marque une avancée importante. Conçue au XVI^e siècle pour répondre aux besoins de la navigation, la projection de Mercator ne restitue pas fidèlement les superficies relatives des différentes régions du monde et donne une représentation visuelle considérablement réduite de la taille réelle du continent africain. Au-delà de la cartographie, cette initiative rappelle l'importance de représenter l'Afrique sur la base de réalités objectives et scientifiquement établies».

Le Djiboutien Mahmoud Ali Youssouf a «encouragé les institutions internationales, les systèmes éducatifs, les éditeurs et



«Equal Earth» conserve la taille réelle des continents et des pays contrairement au «Mercator» largement utilisée. TP.

les acteurs du numérique à favoriser progressivement l'utilisation de représentations cartographiques plus fidèles aux superficies réelles». Puis : «La Commission de l'Union africaine poursuivra sa collaboration avec le Togo, les États membres et les partenaires concernés afin d'accompagner les efforts de mise en œuvre de cette initiative. L'Afrique doit être représentée telle qu'elle est : dans ses véritables dimensions et à sa juste place dans le monde», conclut-il.

Ce texte adopté par 164 voix contre une, celle des États-Unis, et six abstentions. Seul pays à avoir voté contre la résolution, les États-Unis ont déclaré qu'elle promouvait un «agenda idéologique» et qu'elle détournait l'attention des «véritables problèmes de paix internationale, de prospérité ou de bonnes relations». La résolution vise à encourager les organisations internationales et les États à utiliser des représentations cartographiques de type «Equal Earth». Cette cartographie abandonne la projection dite «de Mercator» du nom de Gerardus Mercator, géographe, cartographe, philosophe et théologien né en Flandre en 1512. Sa carte du monde, dévoilée en 1569, a été conçue pour la navigation maritime et agrandit artificiellement les territoires situés aux hautes latitudes. «Les cartes façonnent notre compréhension du monde», a

déclaré Robert Dussey, le ministre togolais des Affaires étrangères à la tribune des Nations unies. «Elles orientent l'éducation, nourrissent l'imaginaire et influencent les perceptions collectives. Elles ne sont donc jamais neutres : lorsqu'elles donnent une image déformée de notre planète, elles risquent de perpétuer des représentations erronées transmises de génération en génération», a poursuivi Robert Dussey à la tribune.

La résolution promeut la projection de la Terre égale, qui représente plus fidèlement la taille des continents. «Elle n'est pas juridiquement contraignante et elle ne remet aucunement en cause l'utilisation de la projection de Mercator pour la navigation maritime et aérienne, pour laquelle elle reste parfaitement adaptée», a déclaré le ministre togolais dans un communiqué.

RENDRE À L'AFRIQUE SA VRAIE TAILLE. Sur la mappemonde utilisée dans les salles de classe du monde entier, la superficie de l'Union européenne semble à peine plus petite que celle de l'Afrique. Cette dernière est en réalité plus de sept fois plus vaste et une initiative continentale demande le remplacement de la carte dite de «Mercator», du nom de Gerardus Mercator. Sa «projection» (représentation plane de la sphère terrestre) conserve les formes et angles des différents continents, permettant aux marins de tracer des

itinéraires en ligne droite à travers les océans. Mais elle ne respecte pas les échelles. «Pendant des siècles, la projection de Mercator a minimisé l'Afrique, alimentant un récit selon lequel l'Afrique est plus petite, périphérique et moins importante», confie Fara Ndiaye, cofondatrice du groupe panafricain Speak up Africa (Afrique, exprime-toi). Son organisation a alors lancé en avril la campagne «Correct the Map» (Corrige la carte) avec le groupe Africa No Filter (L'Afrique sans filtre) pour que le continent apparaisse à sa juste taille sur les projections utilisées par les écoles, médias et organisations internationales. Transformer une sphère, la Terre, en rectangle parfait, est un casse-tête : il faut nécessairement couper, étirer ou omettre certaines parties, expliquent des experts. Une mappemonde sera également différente s'il est décidé que l'Australie ou la Sibérie en constituent le centre. Historiquement, les cartes ont donc reflété la vision du monde de leurs concepteurs. Les tablettes d'argile des Babyloniens plaçaient cet empire du VI^e siècle av. J.-C. au centre du monde. Les cartes médiévales européennes étaient influencées par la religion. La projection de Mercator, européen-centrée, étire quant à elle les zones proches des pôles tout en rétrécissant les régions équatoriales, rendant des régions comme l'Europe et l'Amérique du Nord bien plus grandes qu'elles ne le sont réelle-

ment. «Nos prochaines étapes consistent à promouvoir son adoption dans les programmes scolaires africains (...) et à collaborer avec médias et éditeurs. (...) Nous impliquons aussi l'ONU et l'Unesco», poursuit Fara Ndiaye. Cent km² en Norvège apparaissent quatre fois plus grands que la même superficie au Kenya. Le Groenland semble avoir la même taille que l'Afrique et l'Amérique du Sud. Or, l'Afrique est en réalité quatorze fois plus vaste que le Groenland. Le Brésil à lui seul est quatre fois plus grand. Des alternatives à Mercator ont émergé tout au long du XX^e siècle. Comme celles de Winkel Tripel en 1921 et d'Arthur Robinson en 1963, qui ont réduit les distorsions mais sacrifié la précision. La projection Gall-Peters des années 1970 a rétabli les proportions mais étiré les formes. Tentant de trouver un équilibre, les cartographes Tom Patterson, Bojan Savric et Bernhard Jenny ont lancé en 2018 la projection Equal Earth (Terre égale, ndlr). L'Afrique, mais aussi l'Amérique latine, l'Asie du Sud et l'Océanie, y apparaissent infiniment plus vastes que sur la projection de Mercator. «Correct the map» vise à élargir l'utilisation de la carte d'Equal Earth, récemment plébiscitée par l'Union africaine. Cette carte «préserve les surfaces relatives des continents et, autant que possible, montre leurs formes telles qu'elles apparaissent sur un globe», déclare Bojan Savric, l'un de ses concepteurs.

«La plupart des logiciels de cartographie prennent en charge Equal Earth depuis 2018», pointe-t-il, concédant qu'il est difficile de changer les habitudes. En outre, en préservant les surfaces, Equal Earth «ne conserve pas les angles», ce qui rend «les calculs de distance ou de direction entre deux points sur la carte plus complexes», observe Ed Parsons, géographe numérique, pour qui, «aucune projection n'est exempte de problèmes». «Toute affirmation selon laquelle Mercator induit les gens en erreur de manière flagrante semble naïve», explique Mark Monmonier, professeur de géographie à l'Université de Syracuse. Pour Mark Monmonier, professeur de géographie à l'Université de Syracuse et auteur de «Comment mentir avec des cartes», les tableaux et les graphiques sont bien plus adaptés pour comparer des pays que des cartes. «Pour gagner le respect planétaire», l'Afrique doit «s'appuyer sur l'excellence de ses politiques» plutôt que sur sa taille sur une carte, estime de son côté Bright Simons, analyste politique ghanéen, ajoutant que la Corée du Sud, aussi grande ou petite que Mercator la fasse paraître, a, à elle seule, «presque le même PIB que les 50 pays africains réunis». «Nous aurons réussi quand les enfants partout ouvriront leurs manuels scolaires et verront l'Afrique telle qu'elle est réellement : vaste, centrale et indispensable», poursuit Fara Ndiaye.

La droite britannique festoie Marine Le Pen

Après s'être affiché avec le leader britannique d'extrême droite Nigel Farage à Birmingham vendredi 4 septembre, le président du Rassemblement national, Jordan Bardella en visite en opération séduction auprès du parti Reform UK de Nigel Farage, est arrivé samedi sur les berges du Lac de Côme, en Italie.

Le possible futur Premier ministre français - en cas de victoire de Marine Le Pen à la présidentielle 2027 et qui, à huit mois de la présidentielle, fait la course en tête dans les intentions de vote entre 34% et 35,5% des inscrits - va participer à un forum économique réputé. Il doit accorder une dizaine d'interviews à des titres étrangers. Ces voyages s'inscrivent dans le rôle très particulier qu'aura à remplir Jordan Bardella pendant la campagne présidentielle. Officiellement, cette mini-tournée de Jordan Bardella doit permettre de renforcer la crédibilité du RN en Europe. En réalité, elle permet surtout de médiatiser et d'entendre le parti à la flamme sans grever les comptes de campagne, au moment où les autres candidats sortent du bois. « Ce ne sont pas des déplacements de campagne », précise un haut



À Londres, l'extrême droite ne doute plus de la victoire dans quelques mois du RN. DR.

cadre du parti à Rfi. « Marine Le Pen doit économiser sa parole », insiste ce même cadre. Au risque de donner une vitrine internationale à un candidat au poste de Premier ministre, et donc faire de l'ombre à la candidate à l'Élysée ?

ÉLECTION AU ROYAUME-UNI DANS TROIS ANS.
« Personne n'a la stature ni la popularité de Jordan Bardella dans les autres formations »,

balaie un responsable du RN. Selon lui, le parti compte « deux supers produits : Le Pen et Bardella », et les électeurs votent pour « les deux ». Un proche de la candidate modère toutefois : « Il faudra construire au fur et à mesure ce duo. » Autrement dit, le RN doit faire en sorte d'éviter les dissonances, voire les frictions, entre les deux têtes d'affiche, comme cela s'est récemment vu sur des thèmes comme le voile ou les retraites. Invité

d'honneur international de Reform UK, Jordan Bardella, président du Rassemblement national, a signé avec Nigel Farage un protocole d'accord sur l'immigration clandestine. À Birmingham, Jordan Bardella s'est engagé, s'il devient Premier ministre en 2027, à reprendre puis expulser les migrants arrivés par la Manche sur les côtes anglaises. « Si les Français nous amènent au pouvoir en 2027, notre gouvernement fera tout ce qui est

en son pouvoir pour s'assurer que la France n'est plus la voie d'accès privilégiée pour l'immigration irrégulière vers le Royaume-Uni », a-t-il promis. Un projet qui prendrait plusieurs années, a reconnu le président du RN. Son discours, très flatteur à l'égard de Nigel Farage, a été apprécié des militants. « Il a toutes les bonnes réponses. Il serait un bon partenaire pour le Royaume-Uni, à mon sens. Il a raison : toutes les frontières sont ouvertes, ici ou en France », a confié l'un. Devant un congrès clairsemé, les deux leaders ont appelé de leurs vœux une union des extrêmes droites européennes. Même si elle rejette cette étiquette, une militante se réjouit de cette convergence entre Reform UK et le RN, et souhaite aussi y convier « les Allemands de l'AfD (Alternative pour l'Allemagne) aussi, par exemple ». « L'Europe doit se reprendre, elle perd son identité. Nos dirigeants doivent défendre leurs peuples », a-t-elle insisté. Nigel Farage et Jordan Bardella ont une nouvelle « entente cordiale », en particulier sur la défense. Aucune élection n'est prévue au Royaume-Uni avant 2029.

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger, propriété de FINANCE PRESS GROUP en sigle FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP
RCCM
KIN/RCCM/15-A-27926
Id. Nat.
01-93-N00932M

Le Soft International
Global site
lesoftonline.net
lesoft.be
Kin's
kin-s.net
LeSoftConcept
LeWebSoftConstruct
InterCongoPrinters
RadioTéléAction
Masimanimba.
Grand Bandundu
info@lesoft.be
SIP-AFRIMAGES
B-1410 Belgique.
Tél 00-32-488205666.
Fax 00-322-3548978.
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.
Yerkis Muzama Muzinga.
Phone +243-818371479.

RÉDACTION.
T. Matotu
D. Dadei
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.
Mankana Makasi.
AMP Agences et Messageries de la Presse Belge. Accords spéciaux. Trends. Trends, Tendances. Le Vif/ L'Express. Knack.
© Copyright 2026 FINPRESS.
Imprimé à Kinshasa
InterCongoPrinters

Autorisation de diffusion en R-DC.
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13 janvier 2008.



Tirs américains, riposte iranienne

L'armée américaine a annoncé avoir détruit samedi 5 septembre 2026 trois pétroliers iraniens dans la région du Golfe, en riposte à une attaque de Téhéran contre deux de ses navires, alors que les États-Unis répètent vouloir accentuer la pression économique contre l'Iran.

Après un mois d'accalmie dans la guerre au Moyen-Orient, les affrontements ont repris le 30 août sur fond d'impasse diplomatique. L'Iran continue de bloquer le stratégique détroit d'Ormuz et les États-Unis imposent un blocus sur les ports iraniens, aucun pays ne semblant vouloir céder. Le Commandement militaire américain pour le Moyen-Orient (Centcom) a indiqué avoir visé des pétroliers liés aux Gardiens

de la Révolution, puissante force armée iranienne. Il précise en avoir « neutralisé de manière permanente » deux et avoir « complètement détruit » un troisième, tous ayant fait partie « d'un réseau occulte » finançant les Gardiens de la Révolution et leurs alliés à hauteur de « plusieurs milliards de dollars ».

TÉHÉRAN PROMET DES REPRÉSAILLES « PLUS DURES ».

Un des pétroliers se trouvait au large de l'île de Kharg, où se trouve le principal terminal pétrolier de l'Iran dans le Golfe, un autre plus au sud à proximité du détroit d'Ormuz, près de Jask, et le troisième dans le golfe d'Oman, a détaillé l'armée américaine. Des images qu'elle a diffusées montrent d'importantes boules de feu et de grandes flammes après des

tirs sur des navires. Ces frappes ont été menées après qu'un porte-avions et un destroyer américains « ont échappé à de multiples attaques iraniennes non provoquées », a ajouté l'armée, indiquant qu'« aucun militaire américain n'a été blessé ». L'armée iranienne a en effet promis des représailles « plus dures » contre les bâtiments de guerre américains si Washington poursuivait ses frappes contre des navires iraniens, après que les États-Unis ont dit avoir mis hors d'état de nuire trois pétroliers iraniens. Un correspondant de la télévision d'État iranienne dans l'île de Kharg a indiqué qu'un pétrolier iranien avait été pris pour cible samedi matin « par l'armée terroriste américaine » à proximité de l'île, précisant qu'il n'y avait pas eu de victimes. Un autre journaliste de

la même chaîne, dans la ville de Jask, a fait état d'attaques contre deux pétroliers « à proximité de la ville ». « L'un de ces pétroliers était vide et le second transportait du pétrole », a-t-il ajouté, disant que les équipages avaient été transférés à terre. Plus tôt samedi, des médias iraniens avaient fait état de « plusieurs explosions » entendues près de l'île de Kharg. Après un mois d'août marqué par une baisse notable des frappes, les affrontements ont repris le 30 à l'initiative de l'armée américaine, qui a dit vouloir empêcher des roquettes chargées de mines marines d'être tirées dans le détroit d'Ormuz. Téhéran a répondu en ciblant ses voisins du Golfe, comme depuis le début du conflit déclenché par une offensive américano-israélienne contre l'Iran fin février.